



## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL**

**relatif aux motions et postulats acceptés par le Conseil général et qui n'ont pas donné lieu à un rapport écrit du Conseil communal**

---

(Du 29 octobre 2014)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 28 septembre 2006, le Conseil général se prononçait sur le classement ou le maintien des motions et postulats pendants. A cette occasion, 10 motions et 9 postulats étaient classés alors que 16 motions et 11 postulats étaient maintenus.

A noter que depuis le 28 septembre 2006, 10 motions et 10 postulats ont été classés dans le cadre d'un rapport spécifique ou du rapport de gestion annuel.

Aujourd'hui, nous avons l'avantage de vous soumettre un nouveau rapport général afin de réactualiser le dossier.

Nous vous présentons, ci-dessous, les propositions du Conseil communal quant au classement ou au maintien des motions et postulats en suspens.

### **1. Motions pendantes, dont nous proposons le classement**

#### **1.1. Du 30.05.2001, de M. Jean-Pierre Pellaton (DP) : Accès aux bâtiments publics pour les handicapés**

"Quoi qu'on en dise, beaucoup de musées ou de salles de spectacles méritent d'être vus au Locle. Par ailleurs, de nombreux bâtiments doivent pouvoir être accessibles à l'ensemble de la population : l'Hôtel de Ville, la Police locale, le Tribunal et la Gendarmerie notamment. Aucun de ces bâtiments n'est accessible aux personnes handicapées obligées à utiliser un fauteuil roulant.

Un récent sondage nous apprend que 700'000 personnes sont handicapées en Suisse, soit le 10% de la population. Parmi elles, 300'000 sont en fauteuil roulant.

Par cette motion, nous demandons au Conseil communal :

1. de faire une étude sur la faisabilité et le coût des installations permettant aux handicapés l'accès aux principaux bâtiments publics de la ville ;
2. d'intervenir auprès des institutions (musées, salles de spectacles) ou entreprises privées (banques par exemple) afin qu'elles facilitent également l'accès de leurs locaux aux personnes handicapées."

Entrée en vigueur en 2005, la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) oblige, entre autres, les collectivités publiques à garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au sein du patrimoine administratif et ce au plus tard jusqu'en 2024. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu l'échéance fédérale pour améliorer l'accessibilité des différents espaces aux personnes à mobilité réduite.

Après analyse, notamment en termes de temps et de coûts, le Conseil communal ne souhaite toutefois pas lancer une étude d'ensemble (faisabilité et coût des installations) sur les bâtiments publics et les autres institutions de service. En effet, nous privilégions une stratégie pragmatique, en réalisant de manière progressive et systématique des investissements pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Au niveau des espaces publics, nous avons réalisé et réalisons encore l'abaissement des trottoirs à chaque passage pour piétons lors de réfections de chaussées, la mise en place de signalisation acoustique ou encore la multiplication de places de parc pour handicapés.

Au niveau du bâti, il est à noter que la typologie des bâtiments qui composent notre tissu urbain, avec un 1/2 étage au-dessus de la chaussée, rend plus difficile l'accès aux anciens immeubles. Néanmoins, chaque nouveau projet public, habitat collectif et industriel, est soumis à Pro Infirmis qui bénéficie d'un spécialiste en matières architecturales. Les bâtiments administratifs communaux ont également bénéficié de ce type d'investissement (ascenseur, rampe, lift pour handicapé), que ce soit :

- la bibliothèque de la Ville (Daniel-Jeanrichard 38),
- l'Hôtel de Ville,
- la halle polyvalente,
- Technicum 21,
- le Casino,
- le temple,
- le Musée des beaux-arts
- Grande-Rue 11-13<sup>1</sup>.

En date du 15 novembre 2012, une demande de classement de cette motion avait été proposée par le Conseil communal. En effet, celui-ci considérait alors que l'ensemble des bâtiments publics et privés, cités dans la motion, avaient été assainis et que de manière systématique ce type d'aménagement était progressivement réalisé. Ce classement avait néanmoins été rejeté par votre autorité.

Cependant, au vu des explications ci-dessus, le Conseil communal vous propose de classer cette motion.

### **1.2. Du 30.05.2002, de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : Rue Gérardmer – piste de vitesse ?**

"Depuis quelques années, le giratoire du carrefour Gérardmer/Jambe-Ducommun ralentit quelque peu la vitesse des automobilistes utilisant la rue Gérardmer. Cette rue est, rappelons-le, l'axe de décharge de la route cantonale.

Il faut malheureusement constater que certains conducteurs irresponsables ne tiennent pas compte, et de loin, de la limitation de vitesse.

Signalons également que cette rue est traversée par des dizaines d'écoliers fréquentant le collège des Girardet.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier et de prendre des mesures pour réduire la vitesse sur cette rue, par des moyens adéquats."

---

<sup>1</sup> Il est à noter que le temple est accessible de plain-pied. Seul le Château des Monts ne bénéficie pas pour l'heure d'accès en raison d'une décision des Monuments et site et des investissements trop conséquents (principe de proportionnalité) que ce type de mesure aurait généré.

Des mesures ont été prises comme la mise à disposition de patrouilleurs scolaires à la rue Gérardmer. Des places de stationnement ont été érigées pour rétrécir la largeur de la route.

La limitation à 30 km/h de cette rue a été envisagée mais il n'est pas possible de limiter la vitesse sur ce tronçon car les transports publics utilisent cette route et TransN ne pourrait pas tenir ses horaires. L'ajout de ralentisseurs n'est pas possible car ceux-ci empêcheraient également TransN de tenir ses horaires.

Il n'y a pas de formule magique contre l'irresponsabilité de certains conducteurs si ce n'est l'installation de radars fixes ou l'établissement de contrôles de vitesse accrus. En 2014, 1339 véhicules ont été contrôlés à la rue Gérardmer, 5% de ces voitures ont reçu une amende d'ordre. La vitesse maximale contrôlée s'est montée à 70 km/h. En 2013, la vitesse maximale constatée s'était montée à 74 km/h.

Le Conseil communal propose le classement de cette motion.

### **1.3. Du 27.06.2002, de M. André Frutschi et consorts (E&L) : Aménagement du secteur Gare Hôpital**

"Le secteur de la Gare - Hôpital, comprenant les deux accès routiers aux Monts, est un des espaces de développement stratégique de la Ville en terme d'aménagement du territoire.

L'avenir incertain de la gare (suppression du personnel, suppression du train des Brenets, amélioration de la liaison avec Besançon), la rénovation et la réaffectation de l'Hôpital, la présence d'industries, le développement futur important de l'habitat dans le secteur des Malpierrez (aux Monts) sont autant d'éléments dont il s'agit de tenir compte dans l'aménagement de ce secteur construit.

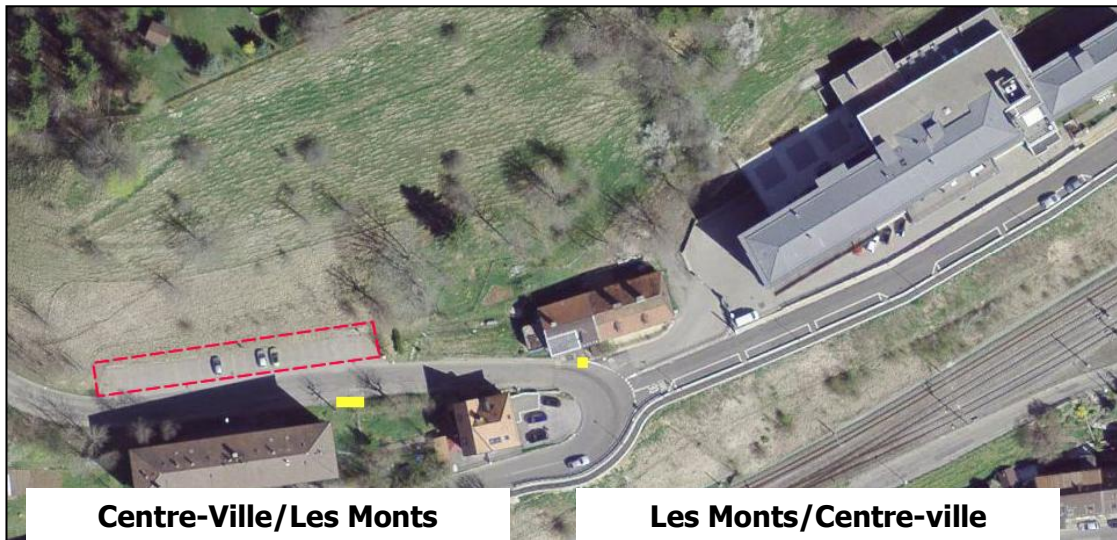
L'exiguïté et la topographie des lieux n'en facilitent pas le développement harmonieux.

En outre, selon la planification financière votée récemment par votre Autorité, plusieurs investissements communaux concernent ce secteur. Entre autres l'aménagement de places de parc pour l'Hôpital, l'aménagement du sous-voie à l'Avenue de l'Hôpital, la réfection de la Rue Bellevue (non retenu pour la période considérée) et... l'accès piétonnier à la gare depuis le centre ville.

Afin d'assurer une cohérence urbanistique et temporelle, nous demandons donc au Conseil communal d'effectuer une étude, comprenant si nécessaire plusieurs scénarios, sur les besoins et les possibilités d'aménagement de cette zone.

Elle inclura entre autres les souhaits exprimés par les divers usagers du quartier, les possibilités de les satisfaire raisonnablement ainsi que l'augmentation supposée du trafic engendré par le développement du secteur des Malpierrez sur les deux axes centre ville – les Monts ainsi que les mesures proposées pour assurer la sécurité des piétons et l'élimination des barrières architecturales."

Dans la continuité de la desserte des Monts, les bus pour l'établissement de soins ont désormais une cadence à 20 minutes. En termes d'aménagements, un arrêt de bus couvert a été réalisé à proximité, de même qu'un parc véhicule d'une vingtaine de places. Les piétons peuvent accéder en toute sécurité à l'établissement.



*Un parking d'une vingtaine de places, deux arrêts de bus, dont un couvert, ont été réalisés.*

8	10b 30 50	35	25c 55	8	8	19 39d 59	42d	02 32	8
9	10b 30 50	35	25c 55	9	9	19 39a 59	42d	02 32	9
10	10b 30 50	35	56	10	10	19 39a 59	42d	02	10
11	10b 30 50	35	26c 55	11	11	19 39a 59	42d	02 32	11
12	10b 30 50	05		12	12	19 39a 59	12	02	12
13	10b 30 50	05 35	25c	13	13	19 39a 59	12 42d	32	13
14	10b 30 50	05 35	25c	14	14	19 39d 59c	12 42d	32c	14
15	10c 30 50	55	25c	15	15	19 39a 59		32	15
16	10b 30 50	55	25c	16	16	19 39a 59	02	32	16
17	10b 30 50c	55	25c	17	17	19 39a 59c	02	32	17
18	10b 30 50c	40	25a	18	18	19 39b 56	02 47d		18
19	35c		25a	19	19	42			19
20	10c		25a	20	20	18d			20

*Les bus en direction des Monts (hôpital) bénéficient d'une cadence 20 minutes, ainsi que d'une offre sur appel (Mobicité) le week-end.*

A l'heure actuelle et en résumé, depuis la gare, les modes d'accessibilités sont les suivants :

- *A pied* : Escaliers sur le quai deux et suivre la rue de Bellevue (10 minutes) ;
- *En transports publics* : Ligne de bus 341 direction les "Monts", arrêt "Hôpital" (cadence toutes les 20 minutes) ;
- *En voiture* : Route du Soleil-d'Or : parking d'une vingtaine de places à proximité.

Après la réalisation du premier tronçon de liaison centre-ville/gare, la deuxième étape, gare/hôpital, sans être planifiée, serait techniquement réalisable mais à des coûts exorbitants. Les différentes mesures mises en place à des coûts relativement raisonnables permettent d'améliorer grandement l'accessibilité du site et par là même d'augmenter son attractivité.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons dès lors de classer la motion.

#### **1.4. Du 26.06.2003, de M. Frédy Faivre et consorts (PS) : Demande d'étude pour l'aménagement de la plaine du Col-des-Roches en une zone d'accueil et de détente**

"Par cette motion, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'entreprendre une étude sur la faisabilité d'une zone de détente et de loisirs comme d'une carte d'entrée en Suisse et dans notre cité, par la plaine du Col-des-Roches.

Cette étude avait fait l'objet d'une attention toute particulière dans le dernier plan d'aménagement de la ville du Locle, qui devait comprendre un important plan d'eau.

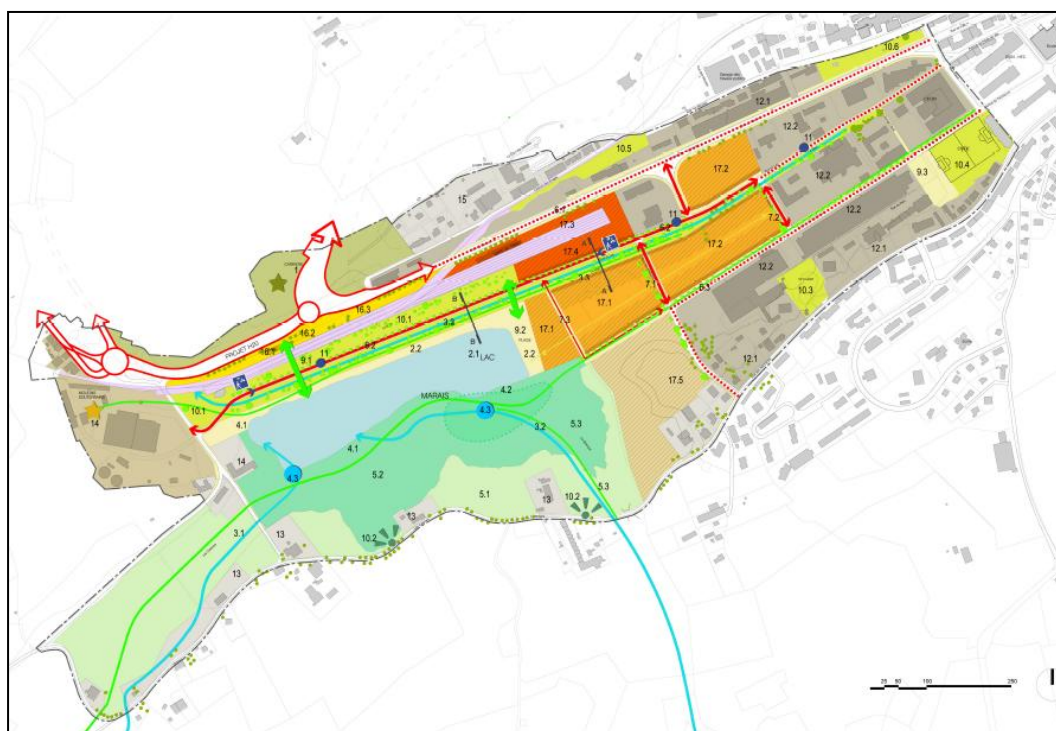
Nous souhaitons favoriser et développer la promotion touristique de notre ville, de notre région et par là même donner une image positive de l'entrée de cette dernière, pour toutes les personnes qui la traversent, la visitent ou s'y installent. Accueillir de nouveaux citoyens dans notre ville, c'est aussi s'efforcer de donner un attrait supplémentaire et nouveau à celle-ci.

De plus, un tel aménagement offrirait une carte de visite originale au Musée des Moulins du Col-des-Roches.

En conséquence, le groupe socialiste demande de reprendre et de poursuivre les esquisses que le Conseil communal en place avait à l'époque initiées, en tenant compte des infrastructures adéquates au fonctionnement d'un tel site."

La plaine du Col-des-Roches a toujours eu un attrait particulièrement important pour notre région. Celle-ci bénéficiait jusqu'à la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle d'un plan d'eau, avant de disparaître dans la seconde moitié du siècle. Reste que cette zone est une vitrine pour la ville, marquant non seulement l'entrée de son territoire, mais aussi celui du canton et de la Confédération.

Dans la continuité du concours European 2009, plusieurs études ont été lancées, notamment au niveau hydrologique, et différentes démarches ont été réalisées afin de tendre vers une maîtrise du foncier (baux agricoles, négociation de l'achat de terrain,...). Parallèlement, un plan d'aménagement a été réalisé en collaboration avec différents protagonistes, dont le canton, la Confédération (mesures de financement en lien avec le projet H20) et les milieux associatifs. Celui-ci comprend notamment la mise en place d'une zone d'habitations, mais aussi d'une zone d'accueil et de détente, à l'instar de la motion.



*Les études de faisabilité ont été réalisées et le plan d'aménagement de l'ensemble de la zone est en cours d'analyse au sein des services de l'Etat.*

Déposé en novembre 2013, ce plan d'aménagement est actuellement au sein des différents services de l'Etat. Son financement est intégré dans la planification 2013-2017.

L'étude étant faite, nous vous proposons le classement de la motion.

#### **1.5. Du 25.11.2004, de M. Michel Zurbuchen et consorts (LIB-PPN/RAD) : Trafic routier, quartier des Monts**

"Un important trafic pendulaire (frontalier surtout) en début de matinée et en fin d'après-midi emprunte la route « Petits-Monts – Soleil-d'Or ». Cette route devient dangereuse pour les jeunes élèves du collège des Monts et les personnes âgées du home des Fritillaires. Il y a un arrêt de bus dans le carrefour Soleil-d'Or et aucun trottoir pour les piétons.

Le Conseil communal envisage-t-il de prendre des mesures de restriction ou de diminution du trafic pendulaire, tout en sachant que de nouvelles familles vont venir s'installer dans les deux lotissements (Malpierrez Est et Malpierrez centre) ? Quelles mesures le Conseil communal peut-il prendre au plus vite pour la sécurité des piétons ? La neige va arriver et la route sera encore plus étroite !"

L'accès au collège des Monts via la route des Grands-Monts entre la rue des Dentellières et le chemin des Vieilles-Mortes est interdit du lundi au vendredi de 05h00 à 19h00 à l'exception des bordiers et cycles. Le 30 km/h est généralisé dans le quartier à l'exception de l'axe de la rue du Soleil-d'Or, des ralentisseurs ont été installés à plusieurs endroits, l'arrêté temporaire concernant la circulation routière des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle et des communes des Brenets et des Planchettes interdisant la circulation aux non-riverains du lundi au vendredi et de 5 à 8 heures et de 16 à 18 heures est en attente d'exécution.

Dès lors, nous proposons le classement de la motion.

#### **1.6. Du 26.05.2005, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Sécurité aux abords des collèges**

"Le groupe socialiste demande au Conseil communal de bien vouloir étudier les meilleures manières d'améliorer la sécurité aux abords des collèges de la Ville.

En plusieurs endroits des aménagements du type de celui installé vers le collège Jehan-Droz et de l'école d'ingénieurs, sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, pourraient (devraient) être prévus. En effet, un rétrécissement de chaussée est particulièrement efficace pour ralentir le trafic. Le fait de laisser à l'année les poteaux de signalisations rouges et blancs est également utile.

Nous rappelons au Conseil communal qu'une motion socialiste du même type est en attente depuis le 30 mai 2002 concernant la sécurité des élèves du collège des Girardet et qu'il serait peut-être utile d'y répondre un jour."

L'organisation de Pédibus, la mise à disposition du kit école pour le Pédibus sont des mesures prises pour augmenter la sécurité aux abords des collèges d'une manière globale.

Le collège des Monts bénéficie d'une interdiction de circuler aux non-riverains pendant la semaine. Le passage piéton est maintenu malgré la zone 30 km/h.

Le collège du Corbusier bénéficie d'une zone 30 km/h et d'un accès uniquement pour les riverains. La rue s'est rétrécie en mettant à disposition des places de parc pour le service enseignant et les habitants.

Le collège des Jeanneret bénéficie de feux école et de patrouilleurs scolaires.

Le collège Jehan-Droz bénéficie de feux école, et des feux rouges ainsi que le giratoire des sports.

Le collège Daniel-JeanRichard bénéficie de patrouilleurs scolaires aux rues Daniel-JeanRichard, Marie-Anne-Calame et des Envers. Une pose et dépose des enfants se fait à la place James-Guillaume.

Le collège de Beau-Site bénéficie d'une zone 30 km/h, de feux école, d'un rétrécisseur de chaussée, de patrouilleurs scolaires à la rue A.-M.-Piaget, de la pose et dépose des élèves à la rue du Collège (devant la nouvelle halle de Beau-Site), d'un trottoir le long de la rue Joux-Pélichet et de deux passages piétons dans une zone 30 km/h.

Le collège de la Jaluse bénéficie d'une zone 20km/h où les piétons sont prioritaires et seuls les riverains sont autorisés à circuler. Il bénéficie aussi d'un passage sous-voie pour traverser la rue de la Jaluse.

Le collège des Girardet s'est vu doter ce printemps de patrouilleurs scolaires, il bénéficie aussi du passage sous-voie pour traverser la rue des Girardet. Il bénéficie de feux école et d'un passage piéton. Des places de parc ont été créées pour rétrécir la chaussée à la rue Gérardmer.

Dès lors, nous proposons le classement de la motion.

### **1.7. Du 26.05.2005, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Développement de l'énergie solaire**

"Le groupe socialiste demande au Conseil communal de bien vouloir étudier la possibilité de développer la mise en place d'installations solaires sur le site du Communal. Il nous semble que cet endroit serait particulièrement favorable à ce type d'implantation d'énergie renouvelable. Les toits des différentes installations sportives pourraient servir de base de réflexion.

Le Conseil communal devrait aussi faire l'inventaire des sites communaux pouvant servir pour l'installation de ce type d'installations, ou autres.

Cette étude devrait être faite en collaboration étroite avec des institutions s'occupant déjà de tels projets, notamment l'école d'ingénieurs déjà présente sur le site et les services cantonaux et fédéraux de l'énergie."

Sur le site du communal, les deux arbres solaires, construits par l'ancienne école d'ingénieurs du Locle, ont été assainis, avec des nouveaux panneaux solaires, cet été 2014. Cette installation fait partie désormais des installations qui sont exploitées et suivies par Viteos.

Un plan de quartier solaire au Cifom, a été imaginé et initié, le but étant d'optimiser les coûts d'installation, tout en développant sur des grandes surfaces des installations solaires. Faisant partie de ce quartier, la chaîne de traitement de l'eau potable du Locle (CTE) a été la première du quartier en 2012. La centrale du Cifom sera inaugurée en décembre 2014. La suite du projet (collèges Jehan-Droz et des Jeanneret) sera réalisée pendant l'année 2015.

La refonte de la loi cantonale des énergies renouvelables en projet, le tarif Areuse+ lié au solaire, la suppression de la taxe de permis de construire et la contribution d'un demi-centime aux énergies renouvelables régionales facturé et exploité par

Viteos (sans oublier le fonds des énergies renouvelables fédéral) s'ajoutent aux mesures énumérées ci-dessus.

Dès lors, nous proposons le classement de la motion.

### **1.8. Du 24.08.2005, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Pique-niqueurs**

"Il y a plusieurs années, le Conseil communal aménageait 4 places de pique-nique sur les hauteurs du Communal.

Actuellement, il n'en reste que 2, et dans un état qui laisse un peu à désirer. Si nous comprenons que la première place ait été supprimée rapidement car située trop près du camping, nous sommes moins convaincus de la suppression de la deuxième, qui, à notre connaissance, l'a été également pour des raisons de voisinage, quoiqu'un peu plus éloignée.

Nous constatons que ces emplacements fort appréciés ont été réduits de moitié.

Il en résulte que c'est devenu un véritable parcours du combattant de réserver sa table les jours de beau. Il est devenu courant de déposer les grands-parents tôt le matin sur l'emplacement désiré et de les retrouver à midi pour le repas.

Nous demandons donc au Conseil communal de bien vouloir réaménager les places existantes, reconstruisant de manière solide cette fois, les foyers. Il serait même utile de prévoir deux feux par emplacement ainsi que deux tables où ce n'est pas le cas.

D'autre part, nous demandons également au Conseil communal de créer d'autres emplacements dans un proche périmètre.

Quant au problème du bois pour le feu, il pourrait être mis en vente à la caisse de la piscine pendant la période d'ouverture de celle-ci. Cela éviterait aux pique-niqueurs de devoir aller chercher leur bois ailleurs, et en voiture. En effet, les provisions du combustible à disposition dans la forêt proche ne sont pas, paradoxalement, présentes à profusion.

Cette motion s'étend à toutes les infrastructures mises à disposition de la population, que ce soit des infrastructures pour la détente et le tourisme. Le Conseil communal établira une liste de ces sites, cette liste lui permettant d'entreprendre des mesures adéquates si nécessaire."

Tout d'abord, le temps écoulé depuis le dépôt de la motion nous a permis d'observer le besoin ou non de nouvelles places de pique-nique.

Il y a quelques années, un certain nombre de places de pique-nique ont été aménagées en lisière de forêt pour répondre à une certaine demande. Pour les propriétaires de forêt, il s'agissait de mettre à disposition des lieux d'accueil pour le public dans un environnement naturel et calme.

Malheureusement une partie de ces lieux d'accueil du public en bordure de forêt, sont devenus des lieux de rendez-vous pour faire de grandes fêtes. Il suffit de constater l'état des lieux autour des places aménagées à proximité de la halle polyvalente pour s'en rendre compte. Heureusement le service de la voirie passe régulièrement pour tout remettre en ordre, on est bien loin de la torée familiale dominicale.

Depuis la suppression de certaines places de pique-nique à la « hauteur du Montpugin » il y a quelques années, force est de constater que les gens ont pris d'autres habitudes. Nous préférons voir des familles s'installer autour de petits foyers existants, que l'on trouve un peu partout dans les Montagnes neuchâteloises, et se griller tranquillement un morceau de viande de cheval de la région. C'est plutôt cette



image-là que nous aimerions développer que l'installation de nouvelles et grandes places de pique-nique attirant la foule et son lot d'inconvénients.

A signaler que pour les zones de pique-nique plus éloignées de la ville telles que la Grecque ou les Monts, les problèmes d'incivilité sont quasi inexistantes.

Par conséquent, le Conseil communal n'envisage pas de créer de nouvelles places de pique-nique, qui, soit dit en passant, sont soumises à l'autorisation du DDTE.

Dès lors, nous proposons le classement de la motion.

### **1.9. Du 28.11.2007, de M. Cédric Dupraz et consorts (inter-partis POP, Les Verts, PS, LIB-PPN/RAD) : Désengorgement des routes non destinées au transit**

"Plusieurs citoyens ont lancé récemment des actions pour inciter les pendulaires à ne pas utiliser les routes non destinées au transit. En effet, à l'heure actuelle, plusieurs dizaines de milliers de voitures, dont un nombre important transitent par des voies d'accès qui ne sont pas aménagées pour les accueillir, traversent quotidiennement notre localité. Au vu de la forte industrialisation de notre région, tout laisse à penser que ce nombre ne cessera pas d'augmenter. Ceci occasionne de très nombreuses nuisances, telles qu'une détérioration accélérée des infrastructures routières ainsi qu'un accroissement du bruit, de la pollution et du danger pour certaines catégories d'habitants (enfants et personnes âgées).

Dans l'attente d'une véritable volonté au niveau fédéral et cantonal de résorber le trafic en Ville du Locle (route ou tunnel d'évitement, développement des transports publics), le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier toutes les mesures envisageables (lors du CG d'octobre 2007, des groupes ont proposé, par exemple, des « bordiers autorisés » limités à quelques heures dans la journée) pour limiter l'accès des pendulaires aux routes, qui ne sont pas destinées au transit. Pour ce faire et afin de ne pas privilégier une partie de la population au détriment d'une autre, tout en répondant aux attentes des habitants, nous encourageons le Conseil communal à associer à cette réflexion différents représentants des quartiers de notre ville ainsi que des représentants des milieux politiques et économiques.

Le Conseil général demande également que cette motion soit traitée dans les plus brefs délais en raison de l'urgence de cette problématique.

Dans l'attente des conclusions de cette motion, le Conseil général encourage l'exécutif à adopter une démarche pragmatique en mettant en pratique, après validation de la part du législatif, toutes les initiatives qu'il jugera judicieux de réaliser."

La limitation à 30 km/h des routes destinées au transit s'est développée en Ville du Locle. Il serait fastidieux d'énoncer le nom des rues ayant bénéficié de ce statut.

Depuis l'année 2006, le tronçon des routes limitées à 30 km/h est passé de quelque centaines de mètres à 21,380 km de long.

Pour être complets, ajoutons que les voies bus sont aussi une solution mise en place pour désengorger les routes non destinées au transit.

Il sera intéressant d'étudier les conséquences de l'arrêt temporaire des Monts sur la circulation au centre-ville.

Dès lors, nous proposons le classement de la motion avec l'espoir que les entreprises ne recourent pas contre la décision du service juridique de l'Etat.

### **1.10. Du 31.01.2008, de M. Claude Dubois et consorts (LIB.-PPN/RAD) : Veux-tu traverser Le Locle avec moi et respirer le parfum des sapins ?**

"La traversée du Locle sera nettement améliorée quand nous aurons un tunnel de contournement. D'accord, mais quand ? Dans 5 ans ? Dans 10 ans ?

En attendant, nous devons trouver une solution, de préférence simple, efficace et peu coûteuse pour résoudre temporairement ce problème de circulation.

En priorité pour le bien-être des citoyennes et citoyens loclois, mais aussi pour le confort des automobilistes, qui, pour la plupart, détestent les bouchons.

Il ne faut pas se leurrer : une solution efficace passe par la réduction du nombre de voitures traversant notre cité, en début de matinée et en fin d'après-midi.

Comment y arriver ?

Des villes autrement plus importantes que la nôtre ont trouvé des solutions depuis longtemps.

Ainsi, il n'est pas possible de traverser le centre de Singapour aux heures de pointe, si l'on est seul(e) dans sa voiture. À moins de payer un droit de passage fort coûteux...

La première ville à souffrir du nombre de voitures la traversant fut Los Angeles. Pour fluidifier le trafic en diminuant le nombre de voitures, L.A. a créé sur ses routes des voies rapides pour les voitures avec passagers, les voitures sans passager devant emprunter des voies plus lentes. C'était il y a plus de 40 ans déjà !

Au Locle, nous pouvons nous inspirer de l'exemple de L.A.

Il suffirait, pour cela, de mettre en place 2 itinéraires dans le sens ouest-est : l'un plus court et prioritaire pour les voitures avec minimum un passager, l'autre plus long et non-prioritaire pour les voitures sans passager.

La même chose dans le sens est-ouest !

Cette solution aurait plusieurs avantages.

D'abord, elle encouragerait les personnes, qui voyagent seules, à se regrouper dans les voitures.

Si quelqu'un peut gagner 5 à 10 minutes le matin pour aller au travail et 5 à 10 minutes le soir pour rentrer à la maison, il le fera.

Si les conducteurs solitaires se regroupent, le nombre de voitures diminuera, la traversée sera plus fluide et la population locloise pourra à nouveau respirer.

Ensuite, cette solution n'est pas trop tracassière et n'exigerait pas de dépenses administratives, comme un achat/vente de vignettes.

De plus, elle n'entraînerait pas d'investissements démesurés : quelques dizaines de litres de peinture, la démolition ou transformation de 3 à 4 îlots, enfin quelques panneaux.

L'engagement occasionnel de gendarmes pédagogues serait, par contre, nécessaire, surtout au début.

Voici, pour exemple, une solution possible :

3 voies de présélection (de 300 à 600 mètres de long) sont créées aux entrées ouest (rue de France + rue de l'Hôtel-de-Ville) et Est de la ville (rue Girardet), 1 sortant et les 2 autres entrant dans Le Locle.

Sens ouest-Est à 2 itinéraires sélectifs, de 06.00 à 08.00 h.

Les voitures avec passager(s) empruntent la voie de présélection centrale à la hauteur de l'usine PIZZI, puis traversent la ville comme elles le font actuellement : avenue de l'Hôtel-de-Ville, rue Daniel-JeanRichard, rue du Marais et rue Girardet.

Les voitures sans passager empruntent la voie de présélection de droite depuis l'usine PIZZI jusqu'aux feux de la rue de l'Hôtel-de-Ville, puis rue Jehan-Droz, rue des Envers, rue de la Concorde, enfin rue J.-F.-Houriet, avant de rejoindre la rue Girardet en laissant la priorité aux voitures avec passager(s).

Sens Est-ouest à 2 itinéraires sélectifs, de 16.00 à 18.00 h.

Les voitures avec passager(s) empruntent la voie de présélection de droite à la hauteur des feux follets de la route de la Combe-Girard, puis traversent la ville comme elles le font actuellement : rue Girardet, rue du Marais, rue Marie-Anne-Calame, rue du Temple et rue de France.

Les voitures sans passager empruntent la voie de présélection centrale à la hauteur des mêmes feux follets de la route de la Combe-Girard pour traverser la ville en empruntant un léger détour : rue J.-F.-Houriet, rue de la Concorde, rue des Envers, rue Jehan-Droz et rue de France après les feux.

Durant les autres plages horaires (par exemple, de 08.00 à 06.00 h. dans le sens ouest-est), les véhicules circulent comme ils le font aujourd'hui.

La solution citée en exemple n'est bien sûr pas la seule.

Le principe de base nous semble cependant digne d'être étudié, approfondi, puis appliqué rapidement.

C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal de se pencher sans tarder sur cette solution de traversée du Locle par itinéraires sélectifs durant les heures de pointe.

Les citoyennes et citoyens loclois leur en seront super reconnaissants."

Force est de constater que cette motion est devenue obsolète avec le temps. D'autres options, sans tenir compte de cette motion, ont été prises et il serait trop onéreux, voire disproportionné, d'aménager les propositions de cette motion en 2014.

La solution des voies bus, avec les investissements décidés par le Conseil général ne peut pas cohabiter avec cette motion.

Dès lors, nous proposons le classement de la motion.

**1.11. Du 16.04.2008, de Mme Aline Perez-Graber et consorts (VERTS) :  
Pour la prise en charge par la Commune des frais de garde des  
jeunes enfants pendant les activités liées à un engagement au  
sein du Conseil général ou d'une commission**

"Les frais de garde ne doivent pas constituer un frein pour les parents qui souhaitent exercer une activité politique et qui ont à charge un ou plusieurs jeunes enfants.

Dans notre société, non seulement il y a de plus en plus de familles monoparentales, mais les conditions de travail font aussi que les conjoints ne sont plus aussi disponibles qu'autrefois pour faire les « baby-sitters ». Il convient aussi de préciser que la proche famille, comme les grands-parents, ne sont pas toujours disponibles pour un coup de main ; nombreux sont ceux qui habitent une autre région ou ont eux-mêmes de nombreuses occupations, travail, loisirs, etc.

Le mandat de conseiller(ère) général(e) est entièrement bénévole au Locle. Il est par conséquent dérangentant que le parent qui se rend à des séances politiques doive payer les frais de garde de son ou ses enfants.

Nous demandons au Conseil communal d'établir un règlement qui prévoit la prise en charge des frais de garde des enfants dont les parents exercent une activité liée à leur mandat politique (séances du Conseil général, commissions ou dépouillement). En acceptant cette motion, nous donnerons un signal positif aux jeunes familles et plus particulièrement aux femmes qui sont encore sous-représentées en politique."

Depuis le début de l'exercice 2014, les conseillers et conseillères générales touchent des indemnités tant pour les séances du Conseil général que pour les séances de commissions. Cette nouveauté nous semble suffisante pour améliorer la situation des élu(e)s du législatif qui devraient trouver des « baby-sitters » pour leur permettre d'assumer leur tâche d'élus.

Pour rappel, vous trouverez, ci-dessous, l'arrêté du Conseil général du 3 octobre 2013 concernant l'indemnisation du travail politique des membres du Conseil général et des commissions :

#### **ARRETE**

concernant l'indemnisation du travail politique des membres du Conseil général et des commissions

---

Le Conseil général de la Commune du Locle  
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964  
Vu le rapport de la commission financière du 28 août 2013

Arrête :

- Article premier.- Tout membre du Conseil général, à l'exception de la personne qui préside, reçoit une indemnité de présence de 50 francs pour chaque séance du Conseil général à laquelle il participe.
- Art. 2.- La personne qui préside le Conseil général reçoit une indemnité de présence de 100 francs pour chaque séance du Conseil général à laquelle elle participe.
- Art. 3.- Tout membre représentant un parti politique siégeant dans une commission nommée par le Conseil général ou le Conseil communal recevra une indemnité de 35 francs pour chaque séance à laquelle il participe.  
Les Conseillers communaux, le personnel communal, les membres d'associations et les intervenants extérieurs ne recevront pas d'indemnités dans les commissions auxquelles ils participent.  
Les séances du bureau du Conseil général ne sont pas rétribuées.
- Art. 4.- Les indemnités sont versées à fin août de chaque année. Elles sont calculées sur la base des listes de présence aux séances remises à la Chancellerie dans les 15 jours suivant chaque séance.
- Art. 5.- La commission financière réexamine la situation à la fin de chaque législature et propose une modification au Conseil général si celle-ci s'avère justifiée.
- Art. 6.- Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Dès lors, nous vous proposons de classer cette motion.

#### **1.12. Du 30.11.2009, de Mmes Monique Gagnebin de Pietro & Corine Bolay Mercier et consorts (PS La Chaux-de-Fonds & Le Locle) : Pourquoi ne pas donner la possibilité aux couples de se marier à l'état civil le samedi ?**

"Les choses changent et de plus en plus de couples décident de ne s'unir qu'à l'état civil et non plus à l'église.

Cependant, organiser un mariage à l'état civil n'est guère facile. Il est quasiment impossible en effet d'organiser un vendredi (ou tout autre jour de la semaine) une cérémonie un peu marquante, à laquelle on pourrait convier plusieurs

parents et amis... Et le samedi ? Eh bien, il n'est pas possible de se marier dans notre Commune !

Nous savons déjà que quelques couples chaux-de-fonniers ont choisi de s'unir à Saignelégier, à Boudry ou à Vaumarcus pour pouvoir profiter du samedi, car ces communes acceptent d'officier le samedi, au moins une fois par mois.

De plus, c'est aussi le commerce local – les fleuristes, les restaurateurs, les traiteurs – qui pâtissent de cette situation ; et c'est certainement aussi l'image de la ville qui s'en trouve plutôt malmenée alors qu'elle pourrait trouver son compte dans un accueil chaleureux de visiteurs extérieurs, parfois même venus de loin.

En acceptant de célébrer les mariages le samedi, ne serait-ce pas, pour notre ville, une affirmation de notre volonté d'être au service de la population ?

Nous prions donc le Conseil communal d'étudier la possibilité d'ouvrir l'état civil un ou plusieurs samedis par mois."

Dès le début de l'année 2010, les mariages ont été possibles le samedi matin dans l'Hôtel de Ville du Locle. Sur le site Internet de la ville, les futurs mariés peuvent consulter les dates proposées. 10 samedis matins sont proposés, une fois par mois de janvier à novembre. Pour des raisons d'équité envers les communes partenaires, il est juste impossible de proposer, au vu du nombre d'officiers d'état civil, cette possibilité dans toutes les communes partenaires. De plus ça ne répond pas à un besoin, la salle des mariages du Locle étant très belle et spacieuse, elle est souvent privilégiée à celles d'autres communes. Selon le procès-verbal de l'état civil des Montagnes neuchâteloises du 29 octobre 2009, Didier Berberat informe que la motion commune des deux législatifs a été retirée à La Chaux-de-Fonds, celle qui vous est soumise concerne donc uniquement la ville du Locle, nous vous proposons de la classer étant donné que la pratique mise en place correspond à ce qui est demandé par les motionnaires.

### **1.13. Du 25.02.2010, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Plaques commémoratives de bâtiments marquants du point de vue historique**

"La Ville du Locle a bien mis en valeur les bâtiments liés à ses racines horlogères, par contre nombre d'autres bâtiments liés à l'histoire et à la vie sociale, politique et culturelle, mériteraient aussi d'être mis en valeur. Cette vie politique et culturelle est autant significative et intéressante que l'histoire horlogère. De plus, les deux aspects sont fortement liés.

En particulier, nous signalons les trois bâtiments suivants :

1. Le bâtiment de la rue Daniel-JeanRichard 3. Il était le siège du cercle de l'Association internationale (dite « La première Internationale ») au XIX<sup>e</sup> siècle.
2. Le bâtiment de la rue Daniel-JeanRichard 13, qui abritait l'imprimerie des frères Courvoisier où on imprima « L'Avis des montagnes » à partir de 1806 et où on imprima aussi « Le Progrès », le journal de l'important homme politique loclois James Guillaume, un des premiers journaux libertaires d'Europe.
3. La maison du chemin des Reques 24. Au 2<sup>e</sup> étage, y habitait Constant Meuron dit « Le Père Meuron », démocrate puis socialiste libertaire, qui prit part au mouvement libéral de 1831 et fut ensuite fondateur de la section de l'Association internationale avec James Guillaume.

D'autres bâtiments aussi pourraient revêtir une signification historique, politique ou culturelle.

Par conséquent, par la présente motion, nous demandons que le Conseil communal conduise une étude pour sélectionner ce genre de bâtiments ou lieux,

pour que ces références soient mises en valeur par l'installation de plaques commémoratives qui empêchent que la mémoire des faits et des personnages significatifs de la Ville du Locle soit perdue."

La prise de conscience et la valorisation de l'histoire sont essentielles pour l'élaboration d'une image claire et pérenne d'une collectivité publique. Ainsi, ancrée dans l'histoire, de surcroît mondiale (UNESCO, berceau de l'horlogerie, mouvements ouvriers, révolution,...), la Ville du Locle bénéficie d'atouts particulièrement importants qu'il s'agit plus que jamais de mettre en valeur.

Après le parcours horloger et à la suite de la nomination d'une place au nom de « James Guillaume », différents bâtiments vont progressivement être valorisés. Ainsi, comme y invitent les motionnaires, le bâtiment de la rue Daniel-JeanRichard 3 – restaurant de la Poste a vu récemment la pose d'une plaque commémorative en l'honneur du philosophe russe, Michel Bakounine. Une autre devrait être déposée encore cette année en l'honneur de Constant Meuron.

De plus, à la suite d'un travail réalisé par des citoyens sur le bicentenaire de la naissance du philosophe russe, Bakounine, un parcours de l'histoire du mouvement des idées verra également le jour.

Nous continuerons par conséquent à valoriser un peu plus encore l'histoire de la Ville du Locle. Nous vous proposons de classer la motion.

#### **1.14. Du 08.09.2010 (séance commune La Chaux-de-Fonds – Le Locle), de M. Raphael Resmini et consorts (POP Le Locle et La Chaux-de-Fonds) : Téléobjectif Réussir dans les Montagnes neuchâteloises**

"La problématique du chômage et de l'aide sociale est plus que jamais d'actualité ! En effet, la précarisation et la pauvreté touchent progressivement un nombre toujours plus important de personnes, notamment dans les régions urbaines.

Fort de ce constat, il nous paraît important de sensibiliser la population à cette problématique, en permettant notamment la diffusion de "Télé Objectif Réussir" dans notre région.

Cette télévision régionale, sociale et culturelle, a pour but de lutter contre l'exclusion, la précarité et la pauvreté. Plus qu'un programme de réinsertion sociale, cette chaîne, dont les studios sont basés à Bevaix, a également pour mission de changer les mentalités sur les personnes que le marché du travail n'arrive plus à absorber.

A l'heure actuelle, cette chaîne n'est malheureusement diffusée que sur le Littoral neuchâtelois, alors même que le chômage touche de manière plus importante les Montagnes.

Il nous paraît dès lors judicieux qu'une télévision à but social et culturel, au bénéfice d'une concession fédérale et qui n'entre pas en concurrence avec la chaîne régionale « Canal Alpha », puisse également être diffusée sur l'ensemble des Montagnes neuchâteloises.

Nous demandons donc à vos Conseils de bien vouloir étudier la faisabilité de la diffusion de cette chaîne dans l'arc jurassien neuchâtelois."

Transmise uniquement dans le bas du canton, la télévision « Téléobjectif Réussir », projet d'insertion socioprofessionnelle, a fait l'objet de différentes demandes pour permettre sa diffusion également dans le haut du canton. Une motion a également été acceptée au Grand Conseil et différentes démarches ont été faites par l'Etat et les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

S'agissant du bon vouloir d'un opérateur privé (Cablecom), celui-ci bloquait sa diffusion. Néanmoins, la situation a trouvé une issue favorable, puisque la Société Vidéo 2000 SA, conglomérat de la Ville de Neuchâtel, des communes du Littoral et d'UPC Cablecom offrira le transport du signal. Les coûts d'investissement seront répartis entre la société Vidéo 2000 SA, le canton et les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Vidéo 2000 SA supportera les coûts de fonctionnement.

La retransmission de cette chaîne sera comprise dans le bouquet de base de Cablecom et pourra ainsi être diffusé sur l'ensemble des Montagnes neuchâteloises.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons de classer la motion.

**1.15. Du 21.06.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) :  
Création d'un réseau d'accès à Internet sans fil public et gratuit  
dans la ville du Locle (WI-FI)**

"La qualité de vie dans notre ville peut être améliorée à travers la création d'un réseau sans fil public et gratuit dans la ville du Locle.

L'existence d'un tel réseau qui couvre au moins le centre-ville, les parcs publics, la piscine, la gare, l'hôpital, les jardins du Château des Monts, les écoles et les collèges et leurs alentours comme aussi l'aire de l'ancienne poste, doit être considérée comme un instrument de travail, de facilitation des échanges et des informations et d'enrichissement de la vie et des activités économiques et culturelles de la ville.

Le réseau public pourrait être un moyen de publicité des activités de la ville : la page d'entrée au réseau pourrait signaler aux utilisateurs que le service est offert par la ville du Locle et en cette même page on pourrait accueillir des informations utiles à promouvoir les activités de la ville, équivalentes à celles qu'on trouve sur les panneaux aux entrées de ville. On pourrait aussi, si on voulait le faire, laisser un petit espace à la publicité commerciale et ainsi promouvoir l'économie de la ville et peut-être obtenir un soutien économique. De cette manière les coûts d'entretien du réseau (très modestes) ne seraient pas à la charge des contribuables.

Une petite enquête a mis en évidence que les coûts pour la création d'un tel réseau seraient relativement modestes et décidément inférieurs à l'ensemble des avantages pour la collectivité.

Nous signalons le fait qu'en Suisse la ville de Lucerne a mis en place un tel réseau.

Nous encourageons donc le Conseil communal à étudier l'installation des appareils nécessaires pour l'installation de ce réseau."

Une étude pour l'installation d'un réseau d'accès à Internet sans fil public et gratuit sur 7 sites du Locle a été menée et elle a débouché sur un investissement d'environ Fr. 76'000 dont Fr. 6'900 de maintenance annuelle. Les sites concernés sont : place du Temple, collège Jehan-Droz - Cifom-auto, piscine, Musée des beaux-arts, place James-Guillaume, place de la Gare et place du Marché.

Nous estimons qu'avec la standardisation du réseau 3G, voire 4G et des forfaits de données liés aux abonnements individuels, un réseau d'accès à Internet sans fil public et gratuit ne se justifie plus. D'autant plus que chaque utilisateur doit clairement être identifié et que la procédure peut sembler rébarbative pour beaucoup. Les seules personnes pouvant y trouver un intérêt pourraient être des étrangers qui ne veulent pas payer des montants exorbitants en frais d'itinérance. Cela peut se justifier d'offrir cette prestation à Interlaken, Zermatt, Montreux et Lucerne mais pas au Locle.

En plus, si pour des raisons d'équité, cette offre devait se développer dans toute la ville, il serait illusoire d'investir de gros montants pour un service disponible (accès Internet) pour la grande majorité des habitants du Locle.

**1.16. Du 24.08.2011, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Demande pour que des mesures d'économies soient prises avec l'éclairage public (les lumières de notre Ville)**

"En 2009, la Ville de Delémont a fait effectuer des mesures de luminosité dans ses rues afin de savoir où il fallait, pour des raisons de sécurité, améliorer l'éclairage et où il était possible de le diminuer pour économiser de l'énergie.

L'entreprise spécialisée chargée de ces mesures a fourni une carte numérique à la Ville. Cet outil performant a permis d'avoir une vision globale et systématique des forces et des faiblesses de l'éclairage public.

Sur cette base, certains quartiers ont ensuite été ainsi assainis par les Services industriels de la Ville de Delémont. L'économie réalisée, sur une seule rue, peut correspondre à l'équivalent de la consommation énergétique de deux à trois ménages.

La Ville de Wetzikon diminue, voire même arrête, certains éclairages publics entre 1 et 5 heures du matin, ne laissant que les carrefours et les routes cantonales éclairés.

De telles démarches ne peuvent que nous intéresser, c'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de les étudier et de nous présenter les possibilités qui seraient applicables pour la Ville du Locle.

Couper l'éclairage de nos bâtiments publics pendant une heure chaque année relève plus de la symbolique que de la véritable volonté d'entreprendre quelque chose de sérieux. Il est plus que temps d'agir dans ce domaine, les événements récents nous le confirment encore un peu plus chaque jour. Il nous faut prendre des mesures pour réduire notre consommation d'énergie électrique. Ces améliorations vont également dans le sens d'une diminution de la pollution lumineuse.

Nous souhaitons aussi connaître le bilan des éclairages LED déjà installés à la rue de Bellevue. Peut-on déjà en tirer des conclusions après quelques mois d'exploitation et envisager la pose de telles installations lumineuses de manière plus large, notamment les lampions de la rue du Pont et autour de Bournot 33 ?

Une telle motion (à la base de celle d'aujourd'hui) a été déposée le 21 mars dernier au Conseil général de La Chaux-de-Fonds. Une démarche commune des deux Conseils communaux serait donc la bienvenue. "

Viteos est mandatée par la Ville du Locle pour gérer l'éclairage public de la ville du Locle. Un rapport expliquant les mesures prises se trouve en annexe et nous proposons, sur la base de ce rapport, de classer cette motion.

**1.17. Du 14.11.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Projet K-Bus Transports publics écologiques et à épargne énergétique**

"Les transports publics doivent donner l'exemple en termes de réduction de la pollution et d'épargne énergétique.

Contrairement à cela, fréquemment et comme tous les moyens de transport en général, ils contribuent à augmenter la pollution dans les villes et participent au gaspillage énergétique.

La possibilité d'une diminution de la consommation d'énergie et d'une réduction de la pollution qui lui est associée serait plus grande pour ce qui concerne les transports publics puisque leur parcours est fixe. On se doit de l'envisager



puisque des recherches dans ce domaine sont en cours et d'autres sont en train de démarrer.

Les technologies en phase d'étude, dans le secteur des transports à moteur électrique, peuvent être évoquées dans les grandes lignes de la manière suivante :

1. Récupération de l'énergie produite pendant la descente et lors du freinage du véhicule et stockage de celle-ci dans des accumulateurs.
2. Recharge des accumulateurs de façon très rapide, à tous les arrêts du bus et pendant l'entrée et la sortie des usagers.
3. Emploi de « super capacitors », batteries qui permettent le stockage d'énergie sous forme purement électrique, sans processus chimiques (et par conséquent sans pollution).

Un projet de recherche, à ce sujet, est en train de démarrer. Un consortium international est en passe de se constituer. Les promoteurs de ce projet cherchent à obtenir un financement européen pour mener à bien cette recherche et nous proposent d'y participer, intéressés par les aspects climatiques particuliers et spécifiques du haut du canton.

Nous demandons à notre Conseil communal d'étudier (et dans les plus brefs délais, si possible) cette formidable opportunité de prendre part à ce projet et de pouvoir ainsi bénéficier des subsides européens prévus dans le cadre d'une telle participation.

Ce projet K-Bus pourrait être lancé par la ville du Locle, de par sa présence au sein des TRN mais, dans le même temps, être placé dans un environnement où la ville de La Chaux-de-Fonds serait aussi présente. "

A la suite du dépôt de cette motion, le Conseil communal était intervenu auprès de la société TransN. Le motionnaire avait été entendu par la société et un dossier avait été constitué et déposé. Si le dossier avait été salué, il n'avait malheureusement pas été retenu.

Depuis quelques années, TransN a néanmoins effectué différents essais de matériel roulant pour diminuer la consommation de ses véhicules. Si dans un premier temps, les bus hybrides avaient été privilégiés, ceux-ci se sont vite révélés trop gourmands en énergie, notamment durant la période hivernale. Ils ont dès lors été abandonnés.

A l'heure actuelle, le renouvellement de la flotte de véhicules, soit 16 bus, est en cours de réalisation et devrait prendre fin en 2015. La nouvelle flotte sera constituée de bus thermiques nouvelles générations. Leur consommation est la suivante :

- 1) Bus articulés : 47 litres au 100 km (contre 56 litres pour les hybrides) ;
- 2) Bus non articulés : 35 litres au 100 km.

Il est à noter que trois bus seront prochainement engagés sur la ligne Le Locle – La Chaux-de-Fonds et que les chauffeurs suivent des cours d'éco-conduite, permettant une réduction de 5% de la consommation.

Au vu de ces échéances, nous vous proposons de classer cette motion.

#### **1.18. Du 31.01.2013, de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Vers une utilisation intelligente de nos toits ?**

"Nous demandons au Conseil communal qu'il étudie la possibilité, la faisabilité et la rentabilité d'équiper les toits de bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques. Et qu'il dresse en outre de façon sous-jacente, une liste des différents autres endroits susceptibles d'accueillir une installation de ce type, dans le but de développer des partenariats publics-privés.

En effet, la production d'énergie renouvelable doit encore et toujours être encouragée mais pas seulement, elle doit aussi être concrétisée et ce avec la participation de la commune.

Au vu des lignes directrices et des objectifs fixés par le Conseil fédéral dans sa « stratégie énergétique 2050 », chacun doit et devra encore davantage à l'avenir se responsabiliser et amener, dans la mesure de ses moyens, sa contribution à la construction d'une société propre et durable.

Nous pensons donc qu'il est temps de passer aux actes et de réfléchir à l'avenir de la production d'énergie propre en Ville du Locle. Une collectivité publique portant le label « cité de l'énergie » se doit de montrer l'exemple, de surcroît lorsqu'elle en a les moyens financiers et techniques. De nombreux toits, ou autres surfaces, en dehors de la zone UNESCO s'y prêteraient.

D'autre part, si on croit les chiffres de l'office fédéral de la statistique, le taux d'ensoleillement de la région est relativement bon (environ 1570h/année).

Nous demandons dès lors au conseil communal :

1. Qu'il étudie la possibilité d'implanter de telles installations et qu'il insère, pourquoi pas, dans son plan de législature et d'investissements 2012-2016 un investissement à ce titre.
2. Qu'il promeuve parallèlement le développement de partenariats publics-privés en la matière dans le but de promouvoir le caractère participatif des citoyens au défi énergétique.

En conclusion, il est à relever, que la production d'énergie photovoltaïque s'insère bien dans le concept de proximité entre production et consommation. "

Depuis plusieurs années, le nombre d'installations solaires n'a cessé d'augmenter. Sur les quatre dernières années, le nombre moyen de ce type d'installations se monte à 15 par année. En 2013, pour exemple, 150 m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques et 180 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques ont été réalisés. Proportionnellement au nombre d'habitants, la Ville du Locle, en m<sup>2</sup>, se situe dans le haut du tableau au niveau cantonal. De plus, un projet de couverture des toits plats du CIFOM, des collèges Jehan-Droz et des Jeanneret permettra à terme la réalisation d'une surface de plus de 3'500 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, différentes mesures ont été mises en place, tant au niveau communicationnel (conférence, tout-ménage,...) qu'au niveau incitatif (suppression des taxes de permis de construire,...). Rappelons également que des mesures cantonales existent, dont des subventions, mais aussi une cartographie du potentiel solaire sur le Sitn.

Il est à noter qu'à la suite de la modification de la loi fédérale, la pose de panneaux solaires n'est plus sujette au dépôt de permis de construire, hormis dans les zones ISOS (centre-ville ou village), UNESCO, ainsi que les bâtiments de 1<sup>ère</sup> catégorie ou répertoriés comme tels, les toits plats (dans l'attente de l'adaptation de la loi cantonale) et les installations qui dépassent 20 cm d'épaisseur ou le toit. La ville du Locle n'est par conséquent pas concernée par cette modification législative.

Nous proposons le classement de cette motion.

**1.19. Du 31.01.2013, de M. Michel Zurbuchen et consorts (PLR) :  
Valoriser l'accueil touristique de notre Musée d'horlogerie !**

"Suite à notre adhésion au patrimoine mondial de l'UNESCO grâce à l'horlogerie, il est urgent que le Conseil communal entreprenne une étude et des travaux pour l'accueil des visiteurs qui se rendent au Château des Monts.

Nous vivons au 21<sup>e</sup> siècle et Mesdames et Messieurs, il est regrettable que les visiteurs de notre Musée d'horlogerie n'aient rien pour s'asseoir, rien pour se désaltérer et rien pour manger après avoir visité notre musée. Cet accueil n'est pas à la hauteur du site visité. Et quelle sacrée carte de visite !

Le café-restaurant nommé « Relais du Château » a malheureusement fermé depuis une quinzaine d'années. Restaurant situé à quelques dizaines de mètres du parc des voitures et qui était très apprécié non seulement des visiteurs, mais aussi des habitants de tout le quartier, le café « Bois Gentil » situé au nord du Château, Grands-Monts 10, est fermé depuis 3 ans.

Le PLR demande au Conseil communal de remédier à cette situation au plus vite."

Le Conseil communal est très sensible à la problématique de l'accueil dans la Mère-commune, qu'il soit d'ordre général ou touristique. Nos musées n'échappent pas à cette règle qui fait une des caractéristiques principales de notre ville. Néanmoins, dans le cas du Château des Monts, il nous semblerait inapproprié d'engager des frais dans une cafétéria étriquée ou simplement dans un distributeur à boissons alors qu'un projet d'agrandissement du musée est inscrit à la planification financière 2014-2017. Il nous semble judicieux de classer cette motion afin de ne pas perdre du temps, de l'énergie et des ressources qu'on consacrerait à un lieu qui n'aura plus de raison d'exister à très court terme.



**1.20. Du 29.05.2013, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) :  
Aménagement du passage pour les piétons du sous-voie vers le  
quartier du Chalet**

"Atteindre le quartier du Chalet et les autres maisons de la rue de l'Hôpital, à pied ou à vélo, est vraiment périlleux. Le passage sous-voie de la rue de la Côte est un vrai cauchemar. Les piétons n'ont pas de trottoir et il semble impossible

d'en prévoir un à cause de l'espace limité. La visibilité des voitures est nulle et les piétons en sont bien conscients.

J'ai connu une grand-mère qui, pour rentrer chez elle depuis le centre-ville avec une poussette, avait enfin adopté l'astuce suivante : elle prenait le train des Brenets pour descendre à la première gare (arrêt du Chalet).

Nous demandons au Conseil communal d'étudier une solution.

Malheureusement les solutions ne nous semblent pas nombreuses et ne sont pas simples. L'endroit ne dispose pas d'espace.

Pour contribuer à cette étude et pour aider à trouver une solution, nous proposons de prendre en considération la faisabilité de la solution suivante : réaliser un autre sous-voie réservé aux piétons et aux cyclistes avant le sous-voie actuel. Un tunnel pourrait être réalisé à la hauteur de la rue de la Gare où elle débouche sur la rue de la Côte. Ce tunnel pourra permettre d'atteindre l'autre côté du chemin de fer et, depuis là, un sentier longerait le chemin de fer jusqu'au virage devant le chemin du Chalet."

Une étude avait été menée sur la mise en place d'un passage sous-voie piétonnier à proximité de sous-voie actuel. Le montant s'était révélé particulièrement important et avait fait l'objet d'une demande auprès du fonds fédéral d'agglomération. Malheureusement, ce financement a été refusé. Au vu des coûts, cette solution a été abandonnée.

Toutefois, à la suite de travaux à proximité et du dépôt de cette motion, un trottoir a été réalisé en 2013 sous le pont CFF (passage sombre et étroit) permettant de sortir les piétons à cet endroit. Le reste du parcours bénéficie d'un marquage au sol ou d'une rangée de pavés, ainsi que d'un panneau d'avertissement.



*Un trottoir a été intégré dans le sous-voie.*

Au vu des coûts particulièrement importants et la solution proposée par la motion, nous vous proposons de classer cette dernière.

### **1.21. Du 04.09 2013, de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : Sécuriser pour les cyclistes la sortie est de notre ville**

"Traverser la Ville du Locle à vélo n'est pas une sinécure, en particulier pour les cyclistes circulant d'est en ouest et vice-versa. Un des passages parmi les plus périlleux est celui de la route cantonale des Girardet, formée actuellement de trois pistes, bordées de gauche et de droite de trottoirs.

Les cyclistes empruntant cette voie doivent être attentifs aux véhicules sortant des garages ou des stations-services d'une part, à ceux parqués aux abords des trottoirs qu'ils doivent serrer de près, aux trous importants de cette route, et ainsi de suite. Il s'agit d'un véritable parcours du combattant.

Dans un premier temps, notre groupe s'est demandé si une des possibilités de remédier à cette dangerosité extrême n'était pas de prévoir que les cyclistes empruntent la voie centrale de cette rue, prévue peut-être bientôt pour les bus. Après réflexion, cette solution nous a semblé être inopportune, en regard des nombreux véhicules qui utilisent également cette piste, par exemple pour des présélections (sortie du Crêt-Vaillant, entrées ou sorties des stations-services) ou pour des doublages de véhicules, interdits mais bien présents malgré tout.

Dans un deuxième temps, les Verts se sont demandé si aborder cette question de dangerosité dans le cadre du Conseil général avait un sens, puisqu'il est prévu qu'un « Chemin des rencontres » soit créé, longeant la voie ferrée et qui assurerait la sécurité des fameux cyclistes susmentionnés devant se rendre à La Chaux-de-Fonds depuis Le Locle ou vice-versa.

Nous avons finalement décidé d'aborder malgré tout cette question puisque l'on ne sait absolument pas quand ce chemin se créera un jour au Locle et nous en profitons pour demander au Conseil communal des explications à ce sujet, alors que nous amis chaux-de-fonniers ont déjà fait le nécessaire de leur côté.

En conséquence de ce qui précède, nous nous sommes demandé si une solution intermédiaire ou provisoire ne pouvait pas être trouvée pour les cyclistes en attendant qu'une étude globale, incluant la solution du « Chemin des rencontres » ou la possibilité que l'Etat réfléchisse à l'idée de créer une zone cyclable sur la rue des Girardet, ne soit effectuée.

Il nous est ainsi apparu qu'il serait certainement possible d'imaginer que les cyclistes reçoivent, par une signalisation claire, l'indication de ne plus utiliser les Girardet mais au contraire les rues parallèles, au sud, soit celles du Progrès et de Gérardmer. Ceci signifie qu'en venant de l'ouest de la ville, les cyclistes quitteraient l'axe principal de la ville à la hauteur de la boucherie « Perregaux » (face au restaurant de la Croisette) pour entrer à la rue du Progrès, longeraient toute la rue de Gérardmer, pour redescendre sur l'axe principal à la hauteur de « La Pyramide ».

Indépendamment des panneaux de signalisation bien visibles pour les cyclistes, ceux-ci pourraient bénéficier d'une voie peinte sur le sol, comportant les signes habituels « Vélos » sur toute la longueur du tronçon.

Ainsi la Commune du Locle pourvoirait, à peu de frais (de la peinture et des panneaux de signalisation), à la sécurité des cyclistes parcourant notre ville. "

La mise en voie propre des cycles ou la mise en place de signalisation spécifique a fait l'objet de différentes réflexions rendues parfois complexes au niveau du gabarit de la route. Ce type de réalisation existe toutefois en Est ou Ouest de la ville, ainsi qu'à plusieurs endroits (place du Marché, av. du Technicum, parc et rue du Jardin, Concorde,...). De plus, la généralisation des zones 30-20 km/h des rues de la ville contribue à sécuriser les utilisateurs de ce type de déplacement.

Néanmoins, l'amélioration souhaitée par les motionnaires est pertinente. Si la Concorde et le Progrès sont en zone 30km/h, un renforcement de la signalisation pourrait se faire notamment sur la rue Gérardmer. Un montant a été intégré au budget 2015 pour parfaire la situation au niveau de la signalisation des cycles. Nous vous invitons dès lors à classer cette motion.

## **2. Postulats pendants, dont nous proposons le classement**

### **2.1. Du 04.02.1994, de M. Francis Maillard (DP), déposé le 17.12.1993 dans le cadre de la discussion du budget 1994 : Gestion et rôle social des logements communaux (postulat amendé)**

"L'introduction d'une partie des intérêts passifs montre que plusieurs immeubles locatifs appartenant à la Commune sont déficitaires. La réévaluation cadastrale actuellement en cours risque d'aggraver encore cette situation.

Le moment est venu d'engager une réflexion sur la gestion et le rôle social des logements communaux. Il est notamment nécessaire de définir la rentabilité des immeubles.

Nous demandons au Conseil communal l'élaboration d'un rapport à l'attention du Conseil général, concernant la gestion et le rôle social des logements communaux, ceci pour la séance du budget 1996, le délai de deux ans étant ainsi respecté."

Les 2/3 du parc immobilier communal sont des logements HLM dont les loyers sont nettement inférieurs au prix du marché. Ces loyers sont soumis à un contrôle annuel qui permet l'imposition d'une surtaxe en fonction du revenu du locataire. Ces logements correspondent à un besoin puisque que seulement 15% environ des locataires concernés sont soumis à surtaxe. La politique sociale de la Commune du Locle lui permet ainsi de tenir son rôle social dans la politique du logement. Le système HLM tel qu'il est pratiqué en Ville du Locle fonctionne à satisfaction et se doit d'être maintenu.

La réévaluation cadastrale de l'époque n'a aucune influence sur le calcul des intérêts passifs. Ceux-ci sont calculés sur la valeur au bilan. Tous les investissements à plus-value sont rentabilisés. Les immeubles locatifs sont par ailleurs autoporteurs.

Nous vous proposons de classer le postulat.

### **2.2. Du 24.06.1994, de M. Jean-Pierre Tritten (PS) déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une demande de crédit pour l'assainissement des installations de chauffage de l'immeuble Jambe-Ducommun 5-13 : Pour une aide sociale en faveur des locataires des immeubles communaux**

"Le passage du mazout au gaz naturel pour le chauffage d'un immeuble occasionne généralement une augmentation des charges pour les locataires. Nous estimons que l'utilisation d'une énergie nouvelle ne doit pas occasionner de préjudices financiers envers les locataires de condition modeste et les familles.

Si la Commune du Locle a toujours pratiqué une politique de protection des locataires, nous demandons au Conseil communal d'élaborer et de soumettre au Conseil général un règlement déterminant les critères d'octroi d'une aide sociale en faveur du logement."

Le système HLM permet de répondre aux problèmes sociaux relatifs au logement. De plus, une aide communale directe ne serait peut être pas légale selon le droit fédéral et cantonal.

Pour rappel, le district du Locle est pour l'heure le seul à ne pas se trouver dans une situation de pénurie (2,6% d'appartements vacants, le seuil de pénurie étant fixé à 1,5%). De plus, la ville bénéficie d'un parc locatif relativement important, de surcroît amorti au fil des ans. Cette situation permet donc une maîtrise intéressante en termes

d'évolution des loyers. Enfin, l'office du travail, dans le cadre des actions diverses, octroie une allocation de chauffage en faveur des personnes nécessiteuses chaque année.

Le changement de type d'énergie ne provoque pas de hausse importante des charges de chauffage. C'est bel et bien le prix des énergies qui est important. Déjà depuis quelques années, une politique active dans les économies d'énergie (isolations de façades, remplacement de fenêtres, etc.) permet d'atténuer l'évolution des prix des énergies par une baisse de la consommation.

Au vu de cette situation et même si nous devons rester vigilants en raison de l'évolution du marché du logement (passage de 6.7 à 2.6% de logements vacants en une dizaine d'années), nous vous proposons de classer le postulat.

### **2.3. Du 19.12.1995, du groupe POP, déposé dans le cadre de la discussion du budget 1996 : Création d'un Service économique**

"Les conseillers généraux soussignés, vu le rapport de la commission du Conseil général chargée de l'examen du budget 1996, vu la nécessité pour Le Locle de disposer d'un service économique capable d'intervenir, de proposer, de mesurer et de suivre l'évolution de l'économie locloise, demandent que le Conseil communal étudie l'institution d'un service économique doté d'un responsable administratif et éventuellement soumette des propositions dans ce sens au Conseil général."

La charge actuelle est dévolue exclusivement au conseiller communal, responsable des affaires économiques. Celui-ci peut bénéficier d'un secrétariat à hauteur de 0.1 EPT. Force est de reconnaître que toutes les demandes passent par le Service cantonal de l'Economie. Ce service a des ressources et travaille en étroite collaboration avec les Conseils communaux de chaque commune.

La somme de travail est irrégulière. Par exemple, la gestion des travaux pour l'usine Cartier, concernant le volet économique, les relations et les tractations avec l'hoirie Bôle, a généré passablement de travail en début d'année.

Nous estimons que la création d'un Service économique serait disproportionnée en tenant compte de la charge de travail.

Dès lors, nous proposons le classement du postulat.

### **2.4. Du 17.12.1999, déposé dans le cadre de la discussion du budget 2000, de la commission financière par M. Alain Rutti et consorts (RAD) : Retraites des anciens conseillers communaux**

"Constatant que la réserve affectée aux retraites des anciens conseillers communaux est épuisée, la commission financière demande au Conseil communal d'étudier, sur la base de l'avis de droit reçu, la suppression des rentes versées aux anciens conseillers communaux n'ayant pas atteint l'âge AVS et exerçant une activité lucrative."

Lors des derniers travaux de la commission du Conseil général qui a notamment traité du taux d'occupation des membres de l'exécutif, ce postulat avait fait l'objet de nombreuses discussions sur la base d'avis de droit de Me Zender qui mettaient en avant la difficulté de revenir sur les droits acquis des anciens conseillers communaux. Ce postulat aurait dès lors dû être classé à ce moment-là. Nous en proposons donc le classement.

## 2.5. Du 24.03.2004, déposé dans le cadre de la discussion du rapport sur la couverture de la patinoire, du groupe libéral-ppn, par Mme Christina Darcey : Amélioration de la fréquence des bus entre le Communal et le Centre-ville du Locle pendant les week-ends

"Dans le cadre de la discussion du rapport sur la couverture de la patinoire, le groupe libéral-ppn s'interroge sur la fréquence des bus qui desservent le Communal.

Après examen des horaires actuels des TRN et des Cars postaux, il nous apparaît alors clairement que le Communal, zone de détente et de loisirs merveilleuse, patinoire bientôt couverte en hiver et piscine en été, ainsi que la halle de gymnastique souvent occupée par des manifestations en fin de semaine, sans oublier tous les autres sportifs, footballeurs, coureurs de ski de fond, promeneurs, joggeurs, etc., est desservi de manière largement insuffisante, particulièrement pendant les week-ends et les vacances scolaires. Cette absence totale ou partielle de moyens de transports publics le samedi et le dimanche oblige les parents à transporter leurs enfants en voiture à la patinoire, à la piscine ou à leur match de foot ou de volley au Communal, ce qui engendre une circulation beaucoup trop dense sur une route qui est déjà en mauvais état, ainsi qu'une mise en danger importante des piétons et cyclistes qui montent la rue des Fiottets, celle-ci n'étant pas équipée d'une piste cyclable.

Parlant en termes de protection de l'environnement, cette augmentation de la circulation pendant le week-end et les vacances engendre une pollution et une nuisance tout à fait indésirables et contraires à notre slogan : « Le Locle – qualité de vie ! »

Le groupe libéral-ppn demande donc au Conseil communal de bien vouloir étudier avec les TRN, les Cars postaux ou d'autres prestataires de services une amélioration raisonnable de la fréquence des bus entre le Centre-ville et le Communal pendant les week-ends et une partie des vacances scolaires, éventuellement en utilisant des minibus sur ce tronçon, ou toute autre solution adéquate et financièrement supportable."

Pour rappel, l'extension du réseau est suspendue aux subventions cantonales versées sur les offres de transports publics proposées à la population. Une période d'essai de trois ans est nécessaire avant de l'introduire dans le « pot commun » (financement paritaire : Etat/ensemble des communes).

Toutefois, depuis le dépôt de la motion, l'offre en transports publics a connu de nombreuses améliorations sur notre territoire. Ainsi, en 2012, la mise en place d'une cadence à 20 minutes sur l'ensemble des lignes de bus a été réalisée. De plus, en 2014, à la suite d'une interpellation de votre autorité, le concept Mobicité, existant le dimanche, a été étendu aux vendredi et samedi soirs. Ces deux mesures de renforcement de l'offre sont actuellement en phase d'essai.

### Centre-ville/Le Communal

Heure	Lundi-Vendredi	Lu-Ve (vacances)	Samedi	Heure
6	10 30 50	20		6
7	10 30 50	20 50	10 40	7
8	10 30 50 50a	50	10 40	8
9	10 30 50	50	10 40	9
10	10 30 50 50a	50	10 40	10
11	10 30 30a 50	20 50	40	11
12	10 30 50	05		12
13	10 30 50 50a	20 50	10 40	13
14	10 30 50	20 50	10	14
15	10 30 50 50a	40	40	15
16	10 30 30a 50	10	10 40	16
17	10 30 50	10	10 40	17
18	10 30 50	10 55		18
19	50			19
20	25			20

### Le Communal/Centre-ville

Heure	Lundi-Vendredi	Lu-Ve (vacances)	Samedi	Heure
6	00 17 37 57	25		6
7	17 37 57	25 55	15 45	7
8	17 37 57	55	15 45	8
9	17 37 57	55	15 45	9
10	17 37 57	55	15 45	10
11	17 37b 57b	25 55b	45	11
12	17 37 57	10		12
13	17 37 57	25 55	15 45	13
14	17 37 57	25 55b	15	14
15	17 37 57	45	45	15
16	17 37 57	15b	15 45	16
17	17 37 57	15	15 45a	17
18	17 37b 55b	15		18
19	55	00b		19
20	30a			20



Il est à noter également que la rue des Fiottets a été restaurée dans sa partie supérieure en 2008 et dans sa partie inférieure en 2010.

Avec les projets d'infrastructures au niveau du Communal, notamment la réalisation souhaitée d'une piscine couverte, l'attractivité de ce pôle de loisir et de détente s'en verra augmentée.

Au vu de l'amélioration des transports publics sur ce tronçon, tant en termes de cadence que d'offre, le Conseil communal vous propose donc de classer ce postulat.

## **2.6. Du 29 avril 2004, déposé dans le cadre de la discussion des comptes 2003, de Mme Corine Bolay Mercier (PS) : Abonnements familiaux en ville du Locle**

"Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition des familles des « cartes familles » pour la visite de lieux culturels et l'utilisation de centres sportifs du Locle. Le Conseil communal étudiera en particulier les coûts que ces cartes familles entraîneraient pour la Commune en tenant compte notamment de prix réduits pour les adultes et d'entrées gratuites ou très réduites pour les enfants."

Des abonnements familiaux existent déjà pour la piscine et la patinoire. Dans un musée de la ville, les enfants ne paient pas jusqu'à 16 ans. A chaque vernissage, il est possible de visiter le musée concerné sans bourse délier. Un musée est gratuit tous les premiers dimanches du mois. La journée internationale des musées ainsi que la nuit des musées donnent l'accès gratuit à toutes les institutions muséales en Europe. Il nous apparaît donc superflu d'instaurer une « carte famille avec rabais » pour les lieux culturels et nous vous proposons de classer ce postulat.

## **2.7. Du 23.03.2005, déposé dans le cadre de la discussion du rapport relatif à la fusion des services des forêts des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de Mme Myriam Favre (PS) : Pour une politique de promotion du bois et de mise en valeur de nos forêts**

"Une politique de promotion du bois et de mise en valeur de nos forêts devrait prendre en compte différents aspects dans son utilisation. On pense en particulier à la construction (ou partie de construction) dans le domaine de l'immobilier, comme dans celui du mobilier, mais également du chauffage. On pourrait également inciter les particuliers qui se chauffent au bois à faire des « débrosses ».

Il ne s'agit ici bien sûr que de quelques pistes pour alimenter la réflexion du Conseil communal qui est prié d'étudier les voies et moyens pour promouvoir l'utilisation du bois sous toutes ses formes et encourager professionnels et particuliers à avoir davantage recours à notre unique matière première."

Ce postulat a été déposé en 2005 lors de la séance du Conseil général du 23 mars qui acceptait la fusion des services forestiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Tout d'abord permettez-nous de citer l'Art. 47 alinéas 1 et 2 du Règlement d'exécution de la loi cantonale sur les forêts (RELCFo), du 27 novembre 1996 :

<sup>1</sup> L'Etat et les communes privilégient l'utilisation du bois indigène, dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique et économiquement supportable, lors de la construction, la transformation et la rénovation des bâtiments qui leur appartiennent, ou qui appartiennent à des institutions parapubliques.

<sup>2</sup> Ils mentionnent cette exigence lors des mises en soumission, cas échéant lors des concours qu'ils organisent en matière de construction.

Ce texte de loi répond déjà à votre postulat, mais nous mentionnerons encore quelques actions qui ont été prises entre-temps :

La plus importante a été la mise en service de la chaudière à plaquettes de bois dans les locaux de Technicum 21 appartenant à Viteos SA qui consomme le bois des forêts des Montagnes neuchâteloises tant privées que publiques. Ce partenariat privé-public permet de mettre en valeur le bois de nos forêts qui jusqu'ici était laissé en grande partie au sol, faute de pouvoir le commercialiser dans la filière bois. Tout le bois n'est pas sorti des forêts pour des raisons de coût d'exploitation et pour des raisons liées à la biodiversité.

Cette chaufferie, d'un investissement de Fr. 2,7 millions à charge de Viteos SA, a été mise en service en février 2012 et a consommé l'an passé plus de 13'000 m<sup>3</sup> de plaquettes soit l'équivalent de 6500 stères de bois pour 58 immeubles raccordés au Locle. Cette chaufferie de Technicum 21 permet de réduire de 44.5% les émissions de CO<sub>2</sub>. De plus, la commune a mis à disposition une parcelle de terrain à l'entrée de la décharge des Frêtes, en faveur de la société ENEFOR qui ainsi peut stocker et déchiqueter la matière première.

La commune en construisant le centre forestier intercommunal de la Joux-Pélichet, tel est son nom, a réalisé un bâtiment en faisant la part belle au bois sous toutes ses formes. La couverture de la patinoire a également été conçue avec une charpente en bois provenant de nos forêts de la Joux-Pélichet.

Sur proposition de votre Conseil, la commune a adhéré « aux amis des forêts anciennes ». Elle a également adhéré à l'association « Rétropomme » et continue à labéliser ses forêts. Grâce à la notoriété de la Joux-Pélichet, le canton a édité un portrait de ce massif en reconnaissance des forestiers et des mesures sylviculturales prodiguées depuis des décennies. Vous pouvez trouver ce document sur le site Internet de la ville.

Nous proposons donc le classement de ce postulat.

### **2.8. Du 24.01.2007, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant la dénonciation de la charte de jumelage avec Kaolack au Sénégal, de M. Valéry Franchon et consorts (PS) : Continuation des engagements pour les pays en voie de développement**

"Le Conseil général du Locle demande au Conseil communal de continuer de dégager des fonds pour des projets de développement dans les pays en voie de développement en participant de manière ponctuelle à des projets tels que la construction d'une école, d'un atelier de fabrication,... Ou en augmentant sensiblement la subvention de la ville du Locle à l'action du Jeûne fédéral destinée à des projets d'aide au développement."

Le Conseil communal n'a eu cesse de porter une attention particulière à l'aide aux pays du tiers-monde et notamment à l'Afrique. Sans faire de grands fracas médiatiques, notre ville a soutenu d'innombrables projets destinés à l'aide internationale. Voici une liste des principaux appuis que nous avons apportés durant ces dernières années :

2007 :

- ARALK extension du complexe socio-éducatif « Moustapha Tiam » à Kaolack – Fr. 32'000.-.

2008 :

- Association Une goutte d'Eau - aide à l'enfance de Madagascar – Fr. 10'000.-.
- La Santé avant tout – construction du centre de santé de Kokologho au Burkina Faso – Fr. 1'000.-.
- Go to Togo (mission catholique italienne) – projet humanitaire en faveur du Togo – Fr. 1'000.-

2010 :

- La Santé avant tout – suite construction du centre de santé de Kokologho au Burkina Faso – Fr. 10'000.-.
- Association Flocons d'Espoir – transport d'un container pour Haïti suite au séisme – Fr. 3'000.-.

2011 :

- ARALK - construction d'une école à Kaolack – Fr. 15'000.-.
- ECOLAF – transport de container de matériel scolaire pour le Cameroun – Fr. 15'000.-.
- Association EFI – création d'une bibliothèque en République démocratique du Congo – Fr. 5'000.-.
- Association Morija – pour favoriser l'accès à l'eau au Burkina Faso – Fr. 4'000.-.

2012 :

- Association Une goutte d'Eau - aide à l'enfance de Madagascar – Fr. 8'000.-.
- ECOLAF – transport de container de matériel scolaire pour le Cameroun – Fr. 8'000.-.

2013

- Association EFI – création d'une bibliothèque en République démocratique du Congo – Fr. 5'000.-.
- Médecins du monde suisse, réseau santé migration Neuchâtel – soins aux personnes sans papier, notamment de provenance africaine – Fr. 20'000.-.

2014

- ARALK - fin de la construction d'une école à Kaolack – Fr. 15'000.-.

Cette liste, non exhaustive, montre que le vœu exprimé par le Conseil général de continuer à dégager des fonds pour l'aide au développement est respecté et continuera de l'être. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de classer ce postulat.

## **2.9. Du 27.04.2007, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant les comptes et de la gestion 2006, du groupe Les Verts : Pour une politique plus active en matière d'énergies renouvelables**

"Nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier l'inscription, dès le prochain budget et aux chapitres adéquats, de deux rubriques supplémentaires, soit :

- la première, « soutien aux énergies renouvelables ».
- la seconde, « concours d'économies d'énergies »."

La demande de classement des motions et postulats liés à la gestion énergétique nous pousse à proposer également le classement de ce postulat.

A ce jour, Viteos, en tant que distributeur multi-énergie, travaille dans le sens du postulat. Pour mémoire, les 3 villes ont délégué la vente et l'exploitation de l'électricité, du gaz et du CAD et les actions menées dont certaines sont indiquées dans ce rapport le prouvent.

**2.10. Du 25.10.2007, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant des modifications partielles sur le plan d'aménagement dans le secteur de la Combe-Robert et dans le secteur des Saignoles, du groupe libéral-ppn/radical, par M. Claude Dubois et consorts: Mise à disposition de terrain communal pour l'industrie et l'habitation**

"Le groupe Libéral-PPN/radical demande au Conseil communal de bien vouloir étudier au plus vite la possibilité mettre à disposition du terrain communal pour l'industrie et l'habitation. La situation devient dramatique et notre commune est déjà en manque de terrain pour d'éventuelles demandes. Il est urgent de prendre des mesures adéquates rapidement tout en sachant que le dézonage de terrains peut se révéler compliqué et ardu. Des modifications partielles sur le plan d'aménagement communal doivent être envisagées."

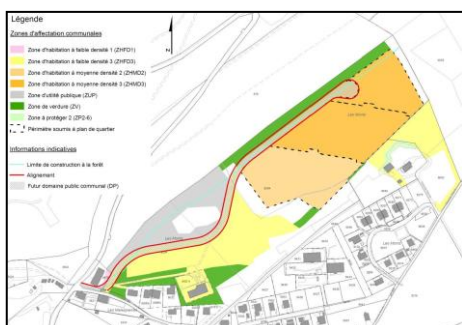
Il est à noter que l'aménagement du territoire actuel consiste avant tout dans une densification de l'urbanisation et dans une valorisation de l'existant. Toutefois, depuis la date du dépôt du postulat, votre Conseil a adopté différents rapports de modification de plan d'aménagement du territoire. Ainsi, par exemple, au niveau des habitations, nous pouvons citer, par exemple, les quartiers de la Fiaz, d'Auguste-Lambelet ou des Malpieres inférieures et supérieures (ce dernier donnant lieu à procédure).



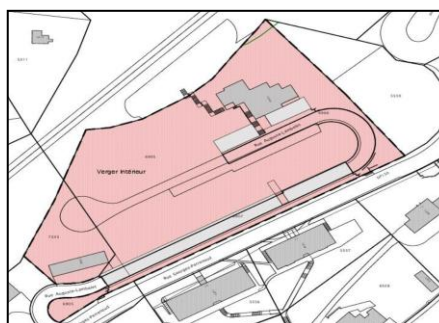
*Modification partielle des Malespierre inférieures (2009)*



*Modification partielle de la Jaluse (2010)*

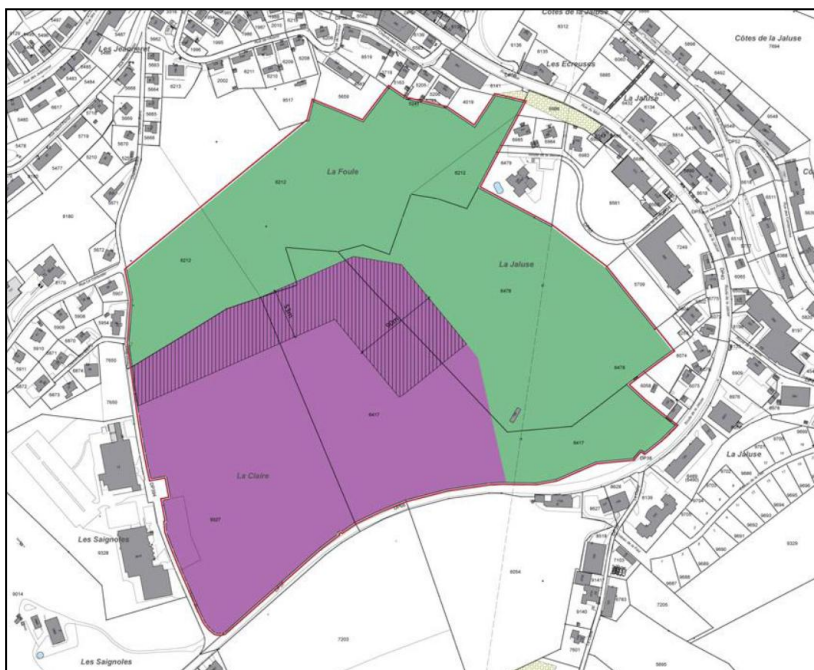


*Modification partielle des Malespierre supérieures (2012)*



*Modification partielle d'Auguste-Lambelet (50 logements) (2013)*

Au niveau des zones d'activités économiques, la modification du plan d'aménagement et l'acquisition des terrains de la zone des Saignoles offrent ainsi une réserve de terrain de plus de 40'000 m<sup>2</sup>.



*Modification partielle des Saignoles (2014)*

Au vu de ces différentes modifications partielles de zones et de la réserve de terrain actuelle, nous vous proposons de classer ce postulat.

**2.11. Du 25.10.2007, déposé dans le cadre de la discussion du rapport d'information relatif à la mise en zone 30 km/h du secteur Les Malpierres – Les Monts – Les Grands-Monts, du groupe des Verts, par M. André Frutschi et consorts : Pour l'acquisition de plusieurs stations de radars fixes par la ville du Locle**

"Nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier la possibilité d'acquérir des stations de radars fixes en vue d'assurer le respect des limitations de vitesse et la sécurité en ville, notamment dans les zones 30 km/h. Un bilan des expériences (y compris financier) dans ce domaine effectué par les autres villes et communes du canton déjà équipées serait bienvenu."

Un projet de loi portant sur la révision de la loi sur la police neuchâteloise (LPol) du 20 février 2007 est en travail au Grand Conseil.

La compétence de procéder à des contrôles de vitesse du trafic au moyen de radars fixes ou mobiles sera dévolue exclusivement à l'Etat. Bien que celle-ci soit contestée par une partie des communes qui craignent de ne plus pouvoir décider seules de leur stratégie en matière de contrôle de vitesse, le Conseil d'Etat dans son analyse a souhaité plutôt privilégier la cohérence de la politique des contrôles de vitesse en se fondant sur des critères objectifs, communs à l'ensemble du canton et élaborés par la police neuchâteloise (tel par exemple, le caractère accidentogène d'une rue ou d'un quartier). Il n'en reste pas moins que les communes seront entendues et qu'une partie de l'activité des radars mobiles pourrait être laissée à l'appréciation de ces dernières. Un des buts principaux est de gommer l'impression répandue dans la

population que le radar a parfois la forme d'un tiroir-caisse. En conséquence, Le Conseil d'Etat trouve qu'il ne serait pas opportun de laisser subsister deux niveaux de décision.

Au vu des éléments en possession du Conseil communal, il y a bien des probabilités que cette compétence exclusive soit dévolue à l'Etat. Les communes, comme c'est le cas actuellement au Locle, seront entendues et pourront demander des contrôles. Une demande pour l'installation de radars fixes à l'entrée de la commune pourra être envisagée dans le cadre de cette nouvelle règle.

Nous vous proposons dès lors de classer ce postulat.

**2.12. Du 05.06.2008, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant la réfection de la rue du Jardin, du groupe libéral-ppn/radical, par Mme Françoise Rutti et consorts : Recensement des trottoirs et des routes dangereux**

"Un problème récurrent soulevé par la population, notamment pendant la campagne des dernières élections communales, est l'état des trottoirs dont certains habitants trouvent l'état inadmissible. Ce constat s'élargit à certains tronçons routiers où se créent des nids-de-poule extrêmement dangereux pour les cyclistes. Il va sans dire que les nids-de-poule se trouvant dans les trottoirs sont surtout dangereux pour les personnes âgées.

Le groupe libéral-ppn/radical demande au Conseil communal de faire un état des lieux sur l'ensemble du territoire communal des trottoirs et des routes dégradés et de proposer au Conseil général les mises en œuvre des réparations adéquates afin que ceux-ci puissent être à nouveau réutilisés sans risques pour les usagers."

Des efforts très conséquents ont été réalisés concernant l'entretien des trottoirs et des routes. Le budget d'entretien figurant sous travaux de tiers à la voirie a été doublé pour être porté à Fr. 400'000.- dès l'exercice 2011. Concernant les crédits d'investissement, le nombre de chantiers annuels figurant sous crédits extrabudgétaires a aussi connu une augmentation très sensible.

Ci-dessous, quelques exemples concernant les dernières réalisations importantes de réfection de trottoirs :

2014 : Daniel-JeanRichard 35-37, Progrès 37-39, Progrès 7-15, Progrès 17-25.

2013 : Campagne de regards suite au grand hiver que nous avons eu.

2012 : Rue du Midi 1-11.

2011 : Rue des Jeanneret et du Corbusier.

2010 : Rue Bournot 25, de la Banque vers Denner, Henry-Grandjean vers UBS.

2009 : Rue de l'Hôtel-de-Ville, Grande-Rue, des Primevères.

De plus, nous profitons de ces travaux pour systématiquement abaisser les trottoirs dans les carrefours afin de favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduite. Selon notre dernier recensement, tous les endroits particulièrement sensibles ont pu être traités ces dernières années.

Nous tenons néanmoins encore à préciser que certains secteurs routiers ou certaines zones de trottoirs sont du domaine privé et que dès lors la Commune n'a pas vocation à y intervenir.

Nous proposons le classement de ce postulat.

### **2.13. Du 02.07.2008, déposé dans le cadre de la discussion du rapport sur le réaménagement de l'esplanade de l'Hôtel de Ville à la rue Albert-Piguet, du groupe socialiste : Nouvel aménagement du périmètre situé autour de l'Hôtel de Ville**

"Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'un nouvel aménagement du périmètre situé autour de l'Hôtel de Ville.

Cette étude a pour objectif de proposer une valorisation de l'Hôtel de Ville au sens large, comprenant un éventuel réaménagement des jardins situés à l'est et à l'ouest du bâtiment.

Nous demandons également au Conseil communal d'intégrer dans sa réflexion une redéfinition de ce périmètre sur le plan urbanistique, afin que cette zone soit un élément de liaison entre le tissu orthogonal du centre-ville et le prolongement de la ville à l'ouest.

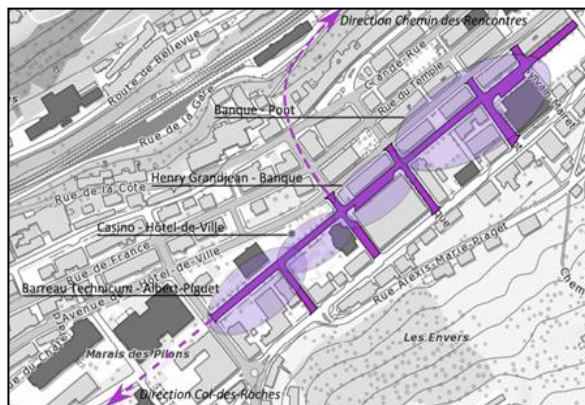
De plus, les propositions du Conseil communal pour redéfinir ce périmètre tiendront compte en particulier des mesures proposées par l'étude Transitec."

Une étude a été réalisée par une géographe en collaboration avec l'entreprise Transitec. Cette étude montre la possibilité, bien évidemment, de joindre le parc du Casino aux jardins de l'Hôtel de Ville.

Restructurant les accès et l'utilisation de la rue Bournot, ce projet lie également cette zone à la zone piétonne de la rue du Technicum. Le projet a été présenté à la commission de l'urbanisme en date du 1<sup>er</sup> février 2012.



*La liaison entre les jardins du casino et ceux de l'Hôtel-de-Ville est estimée à Fr. 330'000.-*



*Une analyse des flux a été effectuée sur l'ensemble de l'axe Bournot-Technicum*

Différents sens de circulation ont été analysés et privilégiés, tant sur l'axe Bournot que sur la rue du Technicum. La fermeture à la circulation du tronçon entre les jardins du Casino et ceux de l'Hôtel de Ville, si elle valoriserait l'ensemble du périmètre, nécessiterait néanmoins la suppression de 28 places de parcs.

Ces aménagements auraient pu être réalisés avec le projet d'une société adjacente d'implantation à la rue du Verger. Toutefois, celle-ci n'a pas concrétisé son projet. Elle envisage néanmoins un agrandissement sur d'autres parcelles. L'étude et le lien seront repris dans le cadre de la concrétisation de cette nouvelle implantation.

Au vu de l'étude réalisée, le Conseil communal vous propose de classer ce postulat.

**2.14. Du 27.05.2009, déposé dans le cadre de la discussion du crédit pour le remplacement des trois panneaux de bienvenue aux entrées de ville et la mise en place de nouveaux supports en ville réservés aux musées, du groupe libéral-ppn/radical : Compensation de l'énergie traditionnelle par de l'énergie solaire photovoltaïque**

"Le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de compenser l'énergie traditionnelle par de l'énergie solaire photovoltaïque pour l'énergie consacrée aux panneaux d'information, voire plus. "

Le Conseil communal est convaincu que l'énergie solaire sera l'énergie de l'avenir et fait le nécessaire pour que la transition énergétique se fasse dans de bonnes conditions et dans les meilleurs délais. Il estime néanmoins que les applications solaires doivent être installées avec intelligence dans le but d'atteindre une efficacité maximale. Dans le cas présent, il est inutile d'avoir une installation autonome à proximité de l'écran avec un panneau solaire et une batterie (qu'il faudrait surdimensionner pour pallier une dizaine de jours sans soleil, batterie chère qu'il faudrait entretenir puis changer au bout de 2 ou 3 ans). Dans un tel cas, la proximité du réseau permet d'éviter une complication technique inutile et coûteuse. Par contre, une partie de cette énergie sera bel et bien compensée par du solaire. En effet, les 2'000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques installés sur le toit du CIFOM (à terme le projet en comptera 3'500) vont produire annuellement 450 MWh, c'est-à-dire 450'000 kWh (kilowattheure), énergie capable d'alimenter 100 à 150 ménages ainsi que tous les panneaux de bienvenue de la ville du Locle.

Nous vous proposons de classer ce postulat.

**2.15. Du 15.11.2010, en marge du rapport concernant la désignation d'une place publique dite Bournot-Andrié du nom de James Guillaume, postulat du groupe socialiste par M. Florian Jaccard : Donner le nom de Nicolas Hayek à une rue ou place du Locle**

"Le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier, d'entente avec la famille Hayek, la possibilité d'honorer la mémoire de M. Nicolas Hayek en donnant son nom à une rue ou place de notre ville. "

Contrairement aux nombreuses propositions qui nous parviennent, la nomination d'une rue est relativement rare et donne lieu à différentes analyses, notamment par la commission de désignation des rues. Ainsi, différentes propositions sont en attente telles que, par exemple et de manière non exhaustive l'écrivain et ethnologue suisse, Jean Gabus (1908-1992), son homonyme, horloger et mécène du Tierpark de Berne, Louis William Gabus (1847-1901), le premier directeur de l'école d'horlogerie du Locle, Jules Grossmann (1829-1907), le docteur Auguste Pétavel, le révolutionnaire socialiste libertaire, Constant Meuron (1804-1872), l'ouvrier Jean-Pierre Comtesse, le peintre Maurice Matthey ou les horlogers Charles Félicien Tissot et Jürgensen. En parallèle, la commission avait privilégié également des noms en relation avec le patois et le patrimoine immatériel (Torrée).

La commission sera amenée à se positionner sur les différentes dénominations possibles le jour où une rue devra être nommée. Nous vous proposons de classer ce postulat, sachant que cette proposition figure dans la liste.



**2.16. Du 15.11.2011, en relation avec le rapport concernant la réalisation d'une liaison verticale par ascenseur gare / centre-ville, postulat du groupe POP par M. Pierre-Yves Eschler : Pour la réalisation d'œuvres qui s'intégreront dans l'ascenseur**

"Le Conseil communal mandate par exemple l'école d'arts de La Chaux-de-Fonds afin d'envisager la réalisation d'œuvres qui s'intégreront à l'ascenseur. Le sujet sera lié à l'histoire ou l'activité culturelle du Locle. Par exemple : l'urbanisme horloger, les Moulins souterrains, etc. "

A l'époque où le postulat a été déposé, le projet, accepté par votre autorité, prévoyait l'existence d'une passerelle couverte. Celle-ci aurait pu facilement bénéficier d'une mise en valeur, avec l'intégration par exemple d'œuvres valorisant notre patrimoine culturel et historique.

Le nouveau projet ne permet pas, pour l'heure, une telle réalisation. Néanmoins, la liaison rapide, limitant l'impact sur le bâti, n'est pas exempte de toutes références à notre patrimoine. Ainsi, le nom retenu de cet ascenseur est le « Remontoir », pièce maîtresse du fonctionnement d'une montre.

Le Conseil communal vous propose de classer ce postulat.

### **3. Motions pendantes, dont nous proposons le maintien**

#### **3.1. Du 29.09.2004, de M. Cédric Dupraz et consorts (POP + PS et Les Verts) : Label dit de « Qualité sociale » pour les entreprises**

"A l'heure actuelle, la valeur d'une entreprise est principalement déterminée par sa capacité à rentabiliser le capital investi. Or, au final, cette rentabilisation s'oppose irrémédiablement aux intérêts des travailleurs et travailleuses : licenciements, horaires fluctuants, mobbing...

Dès lors, notre motion a pour but d'étudier la possibilité d'instaurer un label « Qualité sociale » délivré aux entreprises en activité sur le territoire communal. Ce label « Qualité sociale » serait décerné aux entreprises qui assument notamment leurs responsabilités dans les domaines suivants :

- Politique sociale interne
- Intégration dans la cité
- Respect de l'environnement
- Fonctionnalité des biens et services produits

Ce label a pour objectifs :

1. de posséder une « radioscopie » de la situation sociale des entreprises ;
2. d'inciter les entreprises à promouvoir une politique visant à améliorer les conditions de travail des employés et d'une manière plus générale à instaurer une certaine éthique dans les domaines précités ;
3. d'encourager celles qui y contribuent déjà.

Par ailleurs, le besoin de transparence, condition nécessaire à l'établissement de cette distinction, est non seulement indispensable au bon développement de notre société, mais également un principe inhérent au libéralisme. En effet, la liberté, qui comprend, par essence, la possibilité de juger et de faire des choix, implique le droit à l'information, afin d'assurer formellement l'égalité des chances entre individus. Ainsi, le libéralisme prône, déjà et à juste titre, la connaissance par exemple de la qualité ou des prix d'un produit ou celle des écarts de salaires au sein d'une même entité productive (principe déjà appliqué au niveau des services publics).

De par les relais qu'elle possède au sein de la sphère de production, la commission économique, qui regroupe les représentants du monde patronal, syndical, politique et de la formation est sans doute la plus à même à étudier la mise en œuvre de ce label.

Les entreprises lauréates recevront un diplôme, dont la réalisation pourra être confiée à l'Ecole d'Art ou à un artiste sous la forme d'un concours.

En conclusion, cette motion a pour but de contribuer, même de manière relative, à l'attrait et au maintien dans notre collectivité d'entreprises à but social et à l'ajout de valeurs éthiques, afin de promouvoir une économie profitable à tous et respectueuse des travailleurs et de l'environnement."

Il avait été prévu qu'un étudiant, dans le cadre d'un travail de diplôme, établisse un concept pour répondre à cette motion. Malheureusement l'étudiant n'a pas réussi son année et le travail n'a pas pu être effectué. Le processus s'est arrêté d'un coup et le traitement de la motion n'a pas été renouvelé. Cette motion aurait dû être reprise par la commission économique. Il faut savoir que le « Label » n'a aucune base légale.

Le Conseil communal propose le maintien de cette motion. Il faut initier une action avec la commission des affaires économiques tout en sachant que le résultat d'une enquête sera basé sur le volontariat des entreprises qui voudront bien y répondre étant donné qu'il n'y aura aucune obligation à y obtempérer.

### **3.2. Du 08.03.2006, déposée le 15 septembre 2005 par les représentants des Verts, du PS et du POP des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds : Création d'un réseau efficace de transports publics entre Morteau et La Chaux-de-Fonds**

"Les transports publics seront amenés à jouer un rôle de plus en plus important à l'avenir : hausse du prix de l'essence, réchauffement climatique et engorgement des villes vont encourager de nombreuses personnes à utiliser les transports publics. Encore faut-il que ceux-ci soient performants et répondent à la demande des utilisateurs.

Les quelques trains qui desservent La Chaux-de-Fonds depuis la France sont rares et peu fréquentés sauf lorsqu'il y a beaucoup de neige ! Est-ce parce qu'ils ne desservent pas les zones industrielles directement ?

Convaincus que l'offre actuelle est insuffisante, nous demandons aux autorités de nos deux villes de prendre contact avec leurs homologues français, mais aussi avec les autorités cantonales, fédérales, les CFF et la SNCF afin de réaliser un réseau performant de transports publics entre la Suisse et la France.

Ce réseau combiné train et bus devra desservir rapidement les zones industrielles de notre région ainsi que les gares. Des trains plus fréquents venant de la France pourraient circuler entre les trains de l'horaire actuel des CFF.

En complément, la création de lignes de bus pourrait venir compléter l'offre surtout aux heures de pointe. Nous pensons notamment à la ligne de bus Pontarlier Villers-le-Lac qui pourrait être prolongée jusqu'à La Chaux-de-Fonds.

D'autre part, en 2011, Besançon aura une nouvelle gare TGV sur la ligne Rhin-Rhône, à Auxon, situé à 10 km au nord de la ville. La gare de Besançon Viotte verra son rôle renforcé en devenant un espace tertiaire de premier plan et un véritable pôle d'échange. Auxon sera relié à Viotte en offrant une grande facilité d'accès aux voyageurs empruntant des trains régionaux vers le TGV.

En matière ferroviaire, la ligne La Chaux-de-Fonds - Le Locle - Besançon, modernisée et avec davantage de liaisons avec nos deux villes, pourrait être pour notre région la plus rapide porte d'entrée à l'Europe puisque des trains se dirigeant dans toute l'Europe du Nord et du Sud passeront par Auxon. C'est donc un potentiel formidable que nos deux Conseils communaux devraient rapidement explorer.

#### **Signée :**

Pour le Conseil général de La Chaux-de-Fonds : LAGGER Philippe, WURGLER Gabrielle, SAISON Emile, FIVAZ Fabien, MUSY Daniel, CLERC-BIRAMBEAU Annie, MONTANDON Fabienne, FELLER Jean-Marc, GAZARETH Pascale, GAGNEBIN DE PIETRO Monique

Pour le Conseil général du Locle : PEREZ-GRABER Aline, PEREZ Miguel, FRUTSCHI André, SANTSCHI Gérard, GIRARDOT Jordane, ROTZER Jean-Marie, STALDER Yves"

En collaboration avec l'Etat, les deux Conseils communaux sont en plein processus de discussions avec les différents protagonistes (Office fédéral des transports, Conseil régional du Doubs, CFF, SNCF,...) afin de trouver des solutions au problème lancinant et complexe de l'offre en transports ferroviaires transfrontaliers. En effet, les normes de sécurité différentes et les investissements, extrêmement importants, mais néanmoins nécessaires, qui devront être consentis pour la stabilisation et le développement des infrastructures, rendent la situation particulièrement problématique.

Différentes échéances à court (normes) et à moyen terme ont été posées et dont les problématiques devront trouver réponses.

Le Conseil communal propose de maintenir cette motion à laquelle il sera donné une réponse commune des deux villes.

### **3.3. Du 20.10.2010, déposée lors de la séance commune des législatif de La Chaux-de-Fonds et du Locle du 8 septembre 2010 par les groupes des Verts : Diminution de la consommation de l'électricité**

"En Suisse, la demande en électricité croît et va continuer de croître, et ce pour plusieurs raisons : au cours des 30 prochaines années, la population va augmenter de plus d'un million d'habitants, la croissance de l'économie (1 % par an), des transports (1 à 1,7 %) et du bâtiment (1 %) se poursuivront, l'informatisation continuera à gagner du terrain, le passage des sources d'énergie fossile aux nouvelles technologies, par exemple pour la propulsion automobile, engendrera une hausse des besoins en électricité.

Equiper nos crêtes avec des éoliennes ne permettra pas de répondre aux besoins futurs, sans de réelles mesures d'économie et sans développer d'autres sources d'énergie propres.

Nos deux Villes font partie du conseil d'administration de Viteos. A ce titre, nous leur demandons d'user de toute leur influence afin que ce distributeur mette en application un plan de réduction de la consommation d'électricité dans l'ensemble de son réseau de distribution. Les services communaux compétents pourraient dresser un catalogue des mesures d'économie à demander à Viteos.

Viser à ce que Viteos parvienne à une réduction de 1 % de la consommation par habitant et par an paraît déjà intéressant et réaliste, d'autant plus si cet objectif se poursuit sur plusieurs années.

Dans l'immédiat, nous demandons que soit rétablie la comparaison possible des factures précédentes, ainsi que sur la même période de l'année précédente. Cela permettra déjà de voir comment la consommation évolue et de prendre des mesures personnelles.

A Genève avec éco21, les SIG investissent dans des mesures d'économie auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités. Selon nous, un tel exemple mérite d'être suivi."

Cette motion est à maintenir jusqu'au classement lors d'une séance commune des Conseil généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Malgré ce maintien, nous profitons de cette occasion pour informer le Conseil général ce qui s'est fait jusqu'à présent :

Viteos a depuis deux ans un contrat avec l'AEnEc (l'agence de l'énergie pour l'économie), dans le cadre duquel Viteos a prospecté les entreprises consommant moins de 500'000 kWh/an (seuil au-delà duquel les entreprises doivent obligatoirement souscrire à un programme de réduction de leur consommation en définissant des objectifs chiffrés qui sont réévalués année après année). Viteos a été le premier distributeur romand à participer à ce programme.

Le contrat en question est dénommé "modèle PME" et afin de le déployer, Viteos a collaboré avec l'AES (association des entreprises électriques suisses), l'AEnEc et Planair. Les conseillers de Viteos coordonnent ces démarches en proposant aux clients systématiquement des prestations lors des visites. Le retour de ce programme, faible pour l'instant, est dû à son caractère non contraignant et au fait que ce type de démarche nécessite des temps de décision de la part des entreprises,

ainsi qu'un effort répété de la part des conseillers. Néanmoins, le canton de Neuchâtel est parmi les pionniers dans ce domaine.

Forte de ces constatations, Viteos a entrepris une réflexion pour systématiser et renforcer l'action auprès des entreprises ciblées. En 2015, un concept plus complet sera proposé par le département Energie et Produits de Viteos.

D'autres démarches d'efficacité énergétique concernent l'éclairage public notamment, et une stratégie pour réduire sa consommation, sont en cours d'élaboration.

Pour la facturation, les comparaisons de consommation ont été réintroduites depuis 2010 sur tous les décomptes de toutes les énergies et de l'eau au dos de la facture simplifiée ou sur la dernière page de la facture détaillée selon l'exemple ci-dessous :



A propos de votre consommation... comment évolue t-elle ?

	Dates de relevé	Nombre jours	kWh	Moyenne/ jour en kWh
Consommation totale figurant sur cette facture	25.09.2013 au 25.03.2014	181	1'698	9.4
Consommation totale de la période précédente	25.03.2013 au 25.09.2013	184	1'241	6.7
Consommation totale de la même période de l'année précédente	02.10.2012 au 25.03.2013	174	1'688	9.7

Le prix moyen du kWh tout compris qui vous est facturé est de CHF 0.23. Cela représente CHF 2.17 par jour.

### **3.4. Du 20.10.2010, de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (VERTS) : Promouvoir les déplacements à pied**

"La marche à pied est simple, économique et écologique. Elle devrait donc être mise à l'honneur. Il se trouve que la dimension de notre ville est idéale pour exercer ce mode de mobilité douce. Parcourir des chemins prévus spécialement pour les piétons est de plus une façon agréable et originale de découvrir, sous un angle plus détaillé, les richesses de notre cité. Malheureusement, cette façon de se déplacer a tendance à diminuer, au profit des déplacements motorisés, même si de nombreux chemins pour piétons existent pour relier les différents quartiers au centre-ville.

Pour que les gens se déplacent à pied, encore faut-il qu'ils connaissent les itinéraires piétonniers et que les chemins soient correctement entretenus.

Nous saluons dans ce sens la démarche de la commune qui a installé des panneaux indicateurs destinés aux piétons, leur permettant ainsi de se diriger plus facilement vers les principaux points d'intérêts, touristiques ou non, du Locle.

Pourtant un effort certain reste à faire dans ce domaine. Seules les directions générales des lieux de grand intérêt sont signalées et les chemins réservés aux piétons pour s'y rendre ne figurent pas de manière claire et évidente sur le plan de la ville.

Relevons que tous les chemins existants sont recensés sur le « plan directeur du réseau des chemins pour piétons ». Ce plan indique aussi les tracés des itinéraires piétonniers et les améliorations prévues pour faciliter les déplacements à pied. Pour autant, depuis 1995 (date de la sanction dudit plan), rien n'a été mis en œuvre pour valoriser ce dernier : certains chemins pour piétons ont disparu ou ne sont pas entretenus ni dégagés en hiver, les créations prévues n'ont pas été réalisées, les panneaux indicateurs sont souvent inexistantes.

Forts de ces constatations, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier :

- La création d'un plan de la ville où sont mis en évidence les chemins pour piétons,
- La création d'une signalisation propre à ces chemins,
- L'amélioration et l'entretien des chemins existants,
- La création de nouveaux chemins en accord avec le plan directeur.

Par ce travail indispensable à une ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, nous valoriserons nos atouts, car c'est à pied que l'on découvre le mieux une cité."

La mobilité piétonne est particulièrement importante, tant au niveau sanitaire qu'écologique notamment. Depuis 2013, la Ville a adhéré à l'Association suisse des piétons. Au niveau suisse, une parution avait d'ailleurs été réalisée sur la mobilité piétonne en ville du Locle.

Différents parcours historiques et touristiques (horlogers, fontaines, forestiers,...) ont été réalisés ces dernières années, notamment en lien avec les nouvelles technologies (QRcode), mais aussi la pose de panneaux indicateurs. Des tronçons ont également été mis en zone piétonne ou de modération du trafic. Un processus participatif et un groupe de travail ont été mis en place avec les commerçants de la ville pour étendre ces espaces.

Toutefois, un processus de réactualisation des outils d'aménagement, tant au niveau fédéral que cantonal est en cours avec l'élaboration d'un certain nombre de directives. Le « plan directeur du réseau des chemins pour piétons » sera ainsi réactualisé, de manière plus pertinente, en privilégiant la distinction entre certains cheminements (piétonniers/pédestres). Nous rendons néanmoins attentif votre Conseil que l'accumulation de ce type d'outils d'aménagements, notamment avec l'introduction de nouveaux plans directeurs (régionaux) génère des coûts particulièrement conséquents.

Le Conseil communal vous propose de maintenir cette motion.

### **3.5. Du 08.02.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Installation d'une caméra et d'une connexion au réseau Internet pour la transmission en direct des séances du Conseil général**

"Les nouveaux moyens de communication représentent un puissant instrument d'information et de participation des citoyens ; ils peuvent avoir un fort impact sur le bon fonctionnement de la démocratie.

Nous encourageons donc le Conseil communal à étudier l'installation des appareils nécessaires pour que les séances du Conseil général puissent être diffusées via Internet.

Cette possibilité permettrait aux citoyens de suivre les séances et de mieux connaître les problèmes de la ville.

Nous estimons que cela amènera une participation plus active des citoyens et, par conséquent, un renforcement de la démocratie."

Le Conseil communal mène une réflexion concernant cette motion, notamment au travers de contacts avec d'autres collectivités publiques qui ont déjà fait ce genre d'installations.

Nous proposons donc de maintenir cette motion.

### **3.6. Du 15.09.2011, de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : Y'en a marre de la saleté dans les rues du Locle !**

"Motion du groupe des Verts demandant l'introduction d'« attrape-gums », de cendriers publics et de poubelles à compartiments.

Attrape-gum :

Lors d'une sortie à Besançon, nous avons découvert au centre-ville des panneaux de dimension A5 environ, avec divers dessins sur lesquels étaient collés des chewing-gums. Trouvant l'idée originale et bienvenue afin que les bubble-gums ne traînent plus sur la chaussée, ce qui semblait avoir été atteint dans cette ville, nous nous sommes renseignés sur la question.

Nous avons appris de la sorte que Besançon s'était vue décerner, dans le cadre du 20<sup>ème</sup> Forum Cap'Com de la communication publique et territoriale, organisé à Nantes en 2008, le grand prix dans la catégorie « Faire évoluer les comportements au titre de la citoyenneté » pour sa campagne baptisée « Mets la gum sur la propreté ». Le jury a couronné ce système, importé d'Angleterre, qui vise à inciter les habitants et les visiteurs à ne plus jeter leur chewing-gum sur la voie publique, mais à le coller sur des supports, des panneaux rigides, des « attrape-gums », installés dans les endroits passants.

Notre parti demande que le Conseil communal étudie l'introduction de tels panneaux « attrape-gum » en ville du Locle.

Cendriers :

Dans le même ordre d'idée, et ceci afin de rendre plus propre notre centre-ville, nous souscrivons également à l'idée que le Conseil communal installe par exemple, sur les supports des poubelles communales existantes, des cendriers.

Pour inciter les fumeurs à ne plus jeter leurs mégots sur la voie publique (et nous regrettons à ce sujet que tous les cafetiers se trouvant autour de la place du Marché ne mettent pas systématiquement à disposition de leurs clients, à l'extérieur de leurs commerces, des cendriers), nous imaginons qu'il faudrait une idée « choc », par exemple en mandatant une école d'art capable de créer des cendriers originaux attirant le regard, en particulier celui des « clopeurs ».

Poubelles à compartiments :

Enfin, nous revenons sur l'idée de placer en ville du Locle des poubelles favorisant le tri des déchets. Celles-ci ont été installées dans diverses villes, villages ou sur des plages d'Europe. Pourquoi les citoyens loclois seraient-ils moins susceptibles d'utiliser à bon escient ce type de poubelles que d'autres européens ?

Cela constituerait un apprentissage au tri des déchets que devra bientôt effectuer pratiquement obligatoirement tout un chacun avec la taxe au sac. "

Le Conseil propose de maintenir cette motion, même s'il faut se méfier des effets de mode, notamment concernant l'introduction des « attrape-gums ». Néanmoins, l'évolution de la législation fédérale liée au littering ainsi que les problèmes des mégots méritent d'approfondir l'étude.

### **3.7. Du 08.02.2012, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Mesures d'encouragement à la participation citoyenne**

"La participation des citoyens à la vie politique est indispensable à la qualité de l'activité politique. Grâce aux droits d'initiative et de référendum, en Suisse on est à l'avant-garde dans le monde entier sur ce sujet. Pour ce qui concerne la ville du Locle, on constate qu'un très bon esprit de coopération existe entre les conseillers généraux ainsi qu'entre le Conseil communal et le Conseil général. C'est grâce à tous si ce climat existe et en particulier, on le souligne volontiers, grâce aux conseillers communaux. En plus, nous savons bien que tous les jours

les membres du Conseil communal rencontrent des citoyens et citoyennes, organisent fréquemment des séances dans des quartiers et autres. Par contre, la coopération entre les représentants et les citoyens peut encore être améliorée, c'est-à-dire que nous pouvons encourager la participation des citoyens à la vie politique et au processus de décision.

Notre motion vise à demander au Conseil communal d'étudier des mesures pour encourager cette participation citoyenne.

Liste des mesures possibles et recommandées :

1. Forum : Le site Internet de la ville du Locle représente un premier moyen de communication (très basique). Il contient un « forum », mais la participation est faible car ce forum ne semble pas être vraiment « géré ». Nous incitons le Conseil communal à rendre plus efficace cet instrument en assurant que les questions reçoivent des réponses et que les suggestions présentées dans le forum sont traitées. Il faut encourager la participation à ce forum sous une forme la plus responsable possible et non anonyme (par exemple : un règlement qui précise que seulement les suggestions non anonymes seront prise en compte).
2. Motion d'initiative populaire : Nous proposons que le Conseil communal étudie et mette en place le règlement pour l'introduction des « motions d'initiative populaire », instrument de démocratie directe d'ailleurs déjà présent dans la Constitution cantonale, mais pas encore présent au niveau communal.
3. Communications et démarches en cas de « décisions à grand impact » : Une meilleure communication, information et échange d'opinions entre les élus et les citoyens est souhaitable, surtout en cas de décisions qui impliquent :
  - a. Des sommes vraiment très importantes (exemple, plus de 3 ou 4 millions).
  - ou
  - b. Un impact important du point de vue visuel, architectural, historique ou symbolique pour la ville.

Nous demandons au Conseil communal, soit d'utiliser de manière plus systématique avant les prises de décision vraiment très importantes, des instruments de communication appropriés, soit d'étudier une réglementation pour organiser des conférences d'information qui permettent aux citoyens d'être informés sur les solutions possibles et aussi aux représentants de se faire une meilleure idée de ces solutions et de l'impact de leurs décisions sur la population et sur la ville. "

Le Conseil communal propose de maintenir cette motion quand bien même le chiffre 2. Motion d'initiative populaire sera prochainement une réalité grâce au vote du Grand Conseil et courant novembre de la population neuchâteloise. Néanmoins, tant le problème du forum que de la communication en général nécessite d'être encore approfondi et justifie le maintien de la motion.

### **3.8. Du 15.11.2012, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Réaménagement carrefour Horloge fleurie**

"Le groupe socialiste demande au Conseil communal de bien vouloir étudier le réaménagement du carrefour de l'Horloge fleurie (carrefour comprenant les rues du Marais, Marie-Anne-Calame, Daniel-JeanRichard et de la Chapelle).

Il nous semble qu'une amélioration de type giratoire, par exemple, ne pourrait qu'être bénéfique pour la sécurité du lieu. En effet, lors des manifestations au centre-ville, l'ensemble du trafic venant de l'Est doit couper celui venant de l'Ouest à ce carrefour. La visibilité est mauvaise car souvent des panneaux de



déviations ainsi qu'un magnifique bac à fleurs bouchent la vue des automobilistes qui doivent s'avancer bien en avant sur la rue Daniel-JeanRichard. En plus, le mât d'éclairage central ne simplifie pas la situation. Ajoutons que même en situation normale de trafic, les problèmes cités plus haut sont les mêmes.

D'autre part, cet aménagement installerait de fait une « porte d'entrée » au centre-ville.

Il nous est évident que cette étude devrait être menée en parallèle avec celle qui pourrait modifier les alentours de l'Ancienne Poste. "

Différentes réflexions sont en cours, notamment dans le cadre de la réalisation de voies bus, mais aussi avec le réaménagement de l'entrée de « l'ancienne ville ». Ainsi, une réflexion est menée avec la Ville, le service des Ponts et Chaussées et la Fondation de l'Ancienne poste.

Nous vous proposons de maintenir cette motion.

### **3.9. Du 29.05.2013, de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Pour un développement durable et intelligent des futurs quartiers**

"L'opportunité est donnée à notre collectivité de lancer le développement d'un quartier résidentiel : celui des Malpierres supérieures, que nous devons développer de manière durable et attractive.

Profitez que ce quartier soit situé en bordure de ville et proche des zones rurales pour créer des synergies ville-campagne.

Un moyen pour y parvenir est d'établir un projet de centrale énergétique à biogaz dans le secteur, rendant ainsi l'agriculture plus seulement productrice de denrées alimentaires mais également acteur énergétique.

Le biogaz a le vent en poupe aujourd'hui. En effet, plusieurs installations de ce genre ont vu le jour en Romandie et dans le canton. Citons à titre d'exemple la centrale exploitée par la société Agribioval SA à Fleurier en service depuis 2011 ou encore la centrale de Cernier exploitée par Agreenergie SA.

Le biogaz présente de nombreux avantages, dont sans être exhaustif :

- Production d'énergie propre, par méthanisation, produisant ainsi de l'électricité et de la chaleur.
- Possibilité de récupérer de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité.
- Production continue, non dépendante des conditions météorologiques.
- Récupération et mise en valeur de matières organiques locales.
- Diminution des nuisances olfactives et d'émission de gaz des engrais de ferme.
- Permet ainsi une meilleure cohabitation entre zones résidentielles et agricoles.
- Partenariats publics-privés attractifs, donnant un rôle prépondérant à des agriculteurs désirant innover.
- Investissement raisonnable et rentabilité intéressante en général.

Au vu des éléments exposés, nous demandons au Conseil communal, dans la mesure de ses moyens, en collaboration étroite avec Viteos SA :

1. Qu'il étudie la faisabilité et la rentabilité d'établir une centrale à biogaz aux alentours du futur quartier Malpierres supérieures, permettant de produire de l'électricité et de la chaleur.
2. Qu'il étudie la possibilité de distribuer cette chaleur via un chauffage à distance.
3. Qu'il étudie quelle serait la forme que devrait prendre la société exploitant une telle centrale, tout en privilégiant le partenariat public-privé entre agriculteurs et Viteos ou la ville du Locle.
4. Qu'il mandate Viteos pour participer à cette étude et le cas échéant développer ce projet.

5. Qu'il contacte la société d'agriculture du district ainsi que les agriculteurs potentiellement intéressés, dans le but de leur proposer un partenariat.
6. Qu'il cherche à optimiser au mieux le rendement énergétique d'une éventuelle centrale. "

Le délai pour répondre à cette motion n'est pas encore échu. Une étude est en cours pour y répondre dans les meilleurs délais.

Le Conseil communal vous propose de maintenir cette motion.

### **3.10. Du 04.09.2013, de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : Pour rendre la place du Marché et les rues qui la prolongent d'ouest en est, plus attractives et moins dangereuses**

"Nous constatons que la Grande-Rue, au nord de la place du Marché, est parcourue, ou occupée régulièrement, par de nombreuses voitures.

Nous le déplorons car cette place est à nos yeux l'endroit le plus approprié pour devenir la zone piétonne de notre centre-ville.

En conséquence, nous sommes désireux que le nord de cette place soit, d'une part, libéré de tout véhicule en stationnement (parcage), et que d'autre part, il ne soit plus parcouru par des véhicules en transit de l'ouest à l'est de notre ville (circulation).

#### Parcage :

Le nord de la place du Marché contient des places de parc limitées à « 15 minutes ». Nous avons déploré à l'époque, sans être particulièrement entendus par le Conseil communal, la création de celles-ci, demandées par des commerçants locaux. Nous continuons à être opposés à ces nouvelles zones de parcage, en regard :

- de la fermeture ayant eu lieu ou prévue de certains magasins de la place, dont les articles auraient pu nécessiter des transports « lourds » (magasin de sport, négoce de vin) ;
- des occupations de ces places par des voitures restant bien au-delà du temps prescrit, et sans que leurs propriétaires, a priori, paraissent être souvent verbalisés.
- du fait que ces places très limitées favorisent le parcage « sauvage » de nombreux autres véhicules hors de ces dernières, dont les propriétaires se sentent autorisés à se garer n'importe où, sachant par ailleurs qu'ils ne seront que rarement verbalisés.

#### Circulation :

Le nord de la place du Marché est par ailleurs parcouru par de nombreux conducteurs qui parcourent un trajet ouest-est dans notre commune. Ces véhicules « passant » empêchent d'une part notre commune de posséder un véritable centre piétonnier, et d'autre part, représentent un danger :

- certains conducteurs, en particulier des frontaliers, parcourent le trajet ouest-est de notre ville, débutant à la rue des Billodes et se terminant à l'extrémité de la rue du Crêt-Vaillant, chaque matin de la semaine, pour « gagner du temps » et éviter le « bouchon » se trouvant au centre-ville, soit sur l'axe normal et habituel de la rue Daniel-Jean-Richard. Ce flot continu de voitures présente des dangers pour les piétons, ainsi que pour les cyclistes empruntant, avec autorisation, à contre-sens, la Grande-Rue au nord de la place du Marché. Ce problème de dangerosité est également bien réel le long de la rue des Billodes, ou de celle du Crêt-Vaillant, parcourues l'une et l'autre par des voitures dépassant souvent largement les vitesses autorisées (50 km/h pour les Billodes, 20 km/h pour le Crêt-Vaillant).

- le week-end, la place du Marché est également parcourue par de nombreux véhicules « locaux » qui nuisent à la convivialité, mais également à la sécurité des personnes se promenant le long de la Grande-Rue, ou la traversant."

Le délai pour répondre à cette motion n'est pas encore échu.

Le Conseil communal tiendra compte des éléments développés dans la motion et ceux-ci seront pris en compte et évalués dans les réflexions liées à la circulation (concours de la place du 1<sup>er</sup> août) et au parcage (voies bus et concept de stationnement).

Le Conseil communal propose le maintien de cette motion.

### **3.11. Du 27.11.2013, de Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : Places de parc réservées aux personnes à mobilité réduite**

"Depuis l'ouverture du cabinet médical de groupe à la rue Bournot 33, avec bientôt 5 médecins généralistes, le nombre des personnes à mobilité réduite qui se trouvent en même temps dans un périmètre si situant entre la rue de la Banque et le Casino a considérablement augmenté. Dans ce même secteur, on trouve également 4 cabinets de physiothérapie, soit au total 12 praticiens. Il y a aussi 2 pharmacies, et seulement 2 places de parcage réservées pour les personnes à mobilité réduite : une à l'angle de la rue Bournot et de la rue de la Banque et une autre à la rue Henry-Grandjean devant l'entrée Est du Casino, ce qui est bien trop peu.

Question : Le Conseil communal peut-il étudier la possibilité de créer une, voire deux places supplémentaires dans ce secteur, ceci afin de faciliter la vie à des personnes durement atteintes dans leur santé ? "

Le délai pour répondre à cette motion n'est pas encore échu.

D'après les éléments de comparaison, il semble que la Commune du Locle ne soit pas sous-dotée en places de stationnement pour handicapés. Une réflexion est en cours.

Le Conseil communal propose le maintien de cette motion.

#### **4. Postulats pendants, dont nous proposons le maintien**

##### **4.1. Du 29.04.2004, déposé dans le cadre de la discussion des comptes 2003, de Mme Aline Perez-Graber (Verts) : Révision de l'arrêté concernant la taxe sur les spectacles**

"Nous demandons au Conseil communal la révision de l'arrêté concernant la taxe sur les spectacles datant de 1988 pour sa dernière révision.

Cette taxe instaurée en 1934 part d'un bon sentiment : prélever le 10% du prix des billets vendus lors de manifestations publiques payantes, pour alimenter un Fonds des bourses (article 12.- de l'arrêté).

Ce Fonds des bourses n'existe plus puisque le système d'attribution des bourses est cantonalisé. Une révision s'impose donc.

Dans ce cadre nous souhaitons que le Conseil communal examine la possibilité d'en exonérer par exemple les associations culturelles et sportives à but non lucratif ainsi que les musées.

Un projet d'arrêté, déposé par le groupe des Verts, demandant l'abrogation de l'arrêté du 12 août 1988 concernant la taxe sur les spectacles a été refusé par 16 voix contre 12 lors du Conseil général du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Lors de cette séance, le Conseil communal s'était engagé à revenir au début de l'année 2013 avec un toilettage de l'arrêté de manière à avoir une taxe conforme à la législation cantonale. Ce toilettage sera finalement présenté au début de l'année 2015 et nous nous vous proposerons de classer ce postulat à ce moment-là.

##### **4.2. Du 28.06.2007 (séance commune des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds), lié au rapport des Conseils communaux relatif à la fusion de SIM Services Industriels des Montagnes Neuchâteloises SA et des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel ainsi qu'à la reprise de Gaz (neuchâtelois) SA GANSA, déposé par M. André Frutschi et consorts pour les groupes des Verts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, appuyé par le groupe POP du Locle : Pour un Service de l'énergie intercommunal ou des Montagnes neuchâteloises**

"Nous demandons aux Conseils communaux des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle de bien vouloir étudier la possibilité de créer un Service de l'énergie intercommunal, voire étendu à l'ensemble des communes des deux Districts des Montagnes neuchâteloises, sur la base du Service de l'énergie de La Chaux-de-Fonds.

La réflexion sera étendue à l'étude d'une collaboration également avec la ville de Neuchâtel."

Ce postulat est à maintenir pour le classement lors d'une séance commune. Des éléments doivent encore être discutés pour définir l'éventuel cahier des charges de ce service intercommunal. A ce jour, Viteos, en tant que distributeur multi-énergie joue ce rôle étant donné que les 3 villes actionnaires principales de Viteos ont délégué la vente et l'exploitation de l'électricité, du gaz et du CAD.

##### **4.3. Du 26.09.2007, déposé dans le cadre de la discussion de deux rapports concernant des cessions de terrain à la rue des Dentellières pour permettre la construction de maisons familiales,**

### **du groupe des Verts, par Mme Aline Perez-Graber : Pour des constructions plus respectueuses de l'environnement**

"Nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier la modification du règlement d'aménagement communal afin de rendre les normes Minergie (standards 2007, avec ou sans ventilation) obligatoires pour les nouvelles constructions."

Avec la nouvelle loi de l'énergie de 2013 entrée en vigueur en 2014, ce postulat est pratiquement satisfait. En effet, la part de 20% d'énergie renouvelable, ainsi que la part d'eau chaude font partie de la réglementation cantonale. Seule l'exigence primaire visant à une diminution de 10% de l'enveloppe n'y est pas intégrée, en raison des débats sur l'aération contrôlée. Il n'y a *a priori* pas lieu de modifier notre règlement dans la mesure où pour les bâtiments d'importance (industriels), ces derniers appliquent de manière volontaire le critère Minergie pour un gage de qualité, d'image et d'économie. Une convention de gros consommateurs est d'ailleurs exigée. Pour les bâtiments d'habitation, hormis la problématique de l'aération contrôlée, qui rencontre encore des réticences, la quasi-totalité des bâtiments neufs satisfont aux performances du label Minergie, voire à ses versions optimisées (label Minergie +, Minergie Eco,...). Les derniers quartiers (Dentellières, Proicité, Fiaz,...) ouverts en ville du Locle répondent à des caractéristiques similaires.

Néanmoins, dans l'attente d'une modification du règlement d'aménagement loclois, nous vous proposons de maintenir ce postulat.

#### **4.4. Du 05.06.2008, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant la création de 18 places de parc à l'avenue du Collège, du groupe socialiste, par M. Gérard Santschi : Stationnement en ville du Locle**

"Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'aller de l'avant dans la réflexion concernant le dossier du stationnement dans toute la localité.

Il ne doit pas y avoir de tabous dans la réflexion de l'exécutif : extension de la zone bleue (et son contrôle), place payante après la première heure, macarons pour les habitants de la ville par exemple. Tout doit être envisagé, même si tout ne sera pas retenu.

Le Conseil communal informera les commissions concernées et le Conseil général le plus rapidement possible, mais au plus tard au mois de décembre 2008 sur l'avancement de ses réflexions et sur les premières mesures envisagées."

Le Conseil communal est en réflexion et étudie des pistes concernant le stationnement dans toute la localité. Des visites dans d'autres localités et des contacts ont été pris avec d'autres partenaires afin d'avoir assez d'éléments pour prendre en main de dossier très délicat. La commission de circulation sera réunie prochainement pour faire un état des lieux de la problématique. Dans cette réflexion, il faut prendre en compte la réalisation des voies bus qui verront une autre approche de la gestion des places de stationnement.

Le Conseil communal propose le maintien de ce postulat.

#### **4.5. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, des groupes socialistes des 3 villes : Pour une**

## **meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec"**

"A Berlin, la voiture est rare et les nuisances qu'elle provoque (bruit, pollution, etc.) également. Les sorties en couple, les virées en famille, se font systématiquement en métro ou en bus, plutôt qu'en voiture. L'explication est simple : Les jours de la semaine dès 20h, et les dimanches et jours fériés, les titulaires d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel peuvent emmener avec eux un adulte, deux enfants et même un chien. Force est de constater qu'hors des heures de pointe, contrairement à ceux de Berlin, nos bus circulent trop souvent quasi à vide. Cela peut et doit changer, en particulier si on tient compte du fait que les sociétés de transports publics sont financées par les collectivités publiques.

Afin de :

- favoriser le transfert modal de la voiture vers les transports publics
- réduire les nuisances induites par les voitures en ville
- réduire le coût des transports < courte distance > pour les familles
- obtenir une meilleure utilisation des bus hors des heures de pointe (soir et week-end).

les groupes socialistes des 3 Conseils Généraux des villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, dans le cadre des développements futurs de la Communauté tarifaire Onde Verte, demandent aux exécutifs d'étudier tous les moyens à leur disposition, en particulier leurs participations dans les conseils d'administrations et/ou leurs relations avec les sociétés de transports publics, pour obtenir qu'une règle du "prendre avec" soit introduite sur le réseau de transports publics desservant les territoires communaux.

Concrètement, bien des personnes n'utilisent que peu les transports publics pour la simple raison qu'ils ne peuvent pas emmener de passagers. Afin de lutter contre cet état de fait, nous demandons à nos exécutifs d'étudier les voies et moyens :

- de créer un nouveau type de titre de transport Onde Verte reprenant de manière plus large les possibilités offertes par la "carte junior" au niveau national (par exemple : gratuité de la carte, extension de l'âge limite au-delà de 16 ans, possibilité pour les enfants de voyager avec d'autres adultes que leurs parents, etc.)
- d'offrir, à l'instar de ce qui se fait à Berlin, à tout porteur d'un abonnement la possibilité d'inviter deux passagers à "partager son transport public" hors des heures de pointe (par exemple les samedis et dimanches, et dès 19h00 en semaine).

Avec de telles possibilités, les transports publics gagneraient en compétitivité par rapport aux transports individuels. On pourrait donc espérer voir leur utilisation augmenter de manière substantielle. "

Pour rappel, un rapport d'information intermédiaire des Conseils communaux aux Conseils généraux du Réseau des trois villes a été présenté à la séance du Conseil général du 24 août 2011.

Ce postulat est à maintenir dans l'attente d'une réponse commune des trois villes.

### **4.6. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, ainsi que des groupes des Verts et du POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle : Mesures concernant la formation**

"Les représentants de la commune de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont invités à proposer une modification du contrat d'agglomération du Réseau des trois villes ayant la teneur suivante :

Avenant au contrat d'agglomération

Article 18(nouveau) Mesures concernant la formation :

Gratuité des transports publics ou arrangements forfaitaires pour les apprentis et les étudiants appelés à se déplacer dans le canton pour suivre leur formation".

Ce postulat est accompagné du développement écrit suivant : "Les restructurations voulues par le Conseil d'Etat et acceptées par le Grand conseil, impliquent des regroupements d'Ecoles, et des déplacements des lieux de formation, ce qui implique une plus grande mobilité des élèves. Considérant que les frais qui en résultent augmentent sensiblement le coût des formations ainsi que la charge des familles, nous proposons au Réseau des trois villes de négocier la prise en charge de ces frais de déplacement avec l'Etat, afin de faciliter la mobilité à l'intérieur de son espace de formation".

Pour rappel, un rapport d'information intermédiaire des Conseils communaux aux Conseils généraux du Réseau des trois villes a été présenté à la séance du Conseil général du 24 août 2011.

Cette mesure doit être considérée comme un investissement. En effet, elle permet de fidéliser les générations futures à l'utilisation de transports publics. Toutefois et malgré les différentes négociations, en raison des pertes financières relatives à cette mesure, Onde Verte ne souhaite pas privilégier cette offre.

Ce postulat est maintenu et donnera lieu à une réponse commune entre les trois Villes.

**4.7. Du 08.09.2010 (séance commune La Chaux-de-Fonds – Le Locle), dans le cadre de la discussion du rapport des Conseils communaux relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds – Le Locle, postulat du POP (modifié) : Etude de solutions pour intégrer les partis dans la commission d'experts**

"Les Conseils communaux sont chargés d'étudier des solutions pour intégrer les partis des Conseils généraux dans la commission d'experts ou dans un autre organe impliqué dans la définition de la politique de gestion et de promotion de l'inscription sur la liste du patrimoine de l'humanité. "

Ce postulat est à maintenir dans l'attente d'une réponse lors d'une séance commune des deux villes.

**4.8. Du 08.09.2010 (séance commune La Chaux-de-Fonds – Le Locle), dans le cadre de la discussion du rapport des Conseils communaux relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds – Le Locle, postulat du PS : Création d'une lettre d'information à parution régulière concernant le développement de notre inscription à l'UNESCO**

"Les Conseils communaux sont chargés d'étudier la création d'une lettre d'information à parution régulière concernant le développement de notre inscription à l'UNESCO. "

Concernant la valorisation et le suivi de la labellisation UNESCO, une newsletter, susceptible de toucher plus de monde et plus économique, est en train d'être consolidée et sera publiée en fin d'année.

Nous vous proposons de maintenir ce postulat qui sera classé lors d'une séance commune.

**4.9. Du 08.05.2012, déposé dans le cadre de la discussion du rapport de la commission financière concernant la révision du statut pour les conseillers communaux, postulat du groupe socialiste par M. David Taillard : Présidence tournante pour le Conseil communal**

"Le parti socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une présidence tournante pour le Conseil communal, à l'instar de ce qui se fait dans toutes les autres villes de notre canton. "

Postulat à maintenir suivi d'un rapport pour nommer une commission de 9 membres chargée de répondre à ce postulat.

**4.10. Du 03.10.2013, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une vente de terrain à la rue de France, postulat du groupe POP par M. Jean-Marie Rotzer : Pour une arborisation du côté nord de la rue de France**

"Avec le projet Europan et le projet H20, la rue de France est destinée à voir son rôle évoluer, passant de route de transit à route d'entrée de ville. En effet, au bénéfice, à futur, d'une charge de trafic moins importante et prochainement de voies bus, ce tronçon sera un axe structurant pour la ville. "

Avec la densification de la rue de France, notamment au nord, ce postulat nous semble particulièrement important. Il sera repris lorsque le calendrier du projet H20, qui permettra de sortir une partie du trafic sur cet axe, sera plus précis.

Nous vous proposons le maintien de ce postulat.

**4.11. Du 27.11.2013, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant un crédit complémentaire pour l'assainissement du Musée des beaux-arts, postulat du groupe POP par M. Pier Carlo Prandi : Demande qu'une salle du Musée des beaux-arts soit destinée à l'exposition d'œuvres d'artistes de la place**

"Estimant qu'un musée doit aussi constituer une galerie où les artistes de la région peuvent se faire connaître à travers leurs œuvres, le POP demande qu'une salle leur soit réservée. Il pense aussi que cela pourrait plaire à la population et augmenter l'affluence des visiteurs. "

L'étude n'ayant pas été menée, le Conseil communal vous demande de maintenir ce postulat.

**4.12. Du 10.12.2013, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2014, postulat du groupe PLR par M. Claude Dubois : Pour une redistribution des impôts des personnes physiques sur la base de la redistribution des personnes morales**

"Le Conseil général demande au Conseil communal d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes afin qu'une loi permettant la



redistribution des impôts des personnes physiques se fasse sur le même principe de la redistribution des impôts des personnes morales. En effet, la capacité contributive des personnes physiques, au même titre que celle des personnes morales, n'est pas la même dans les différentes communes du canton et il est équitable de procéder de la même manière. "

Le délai pour répondre à ce postulat n'est pas encore échu. Une note sur le sujet a été adressée le 20 septembre dernier à la CDC (Conférence des Directeurs Communaux) finances. En cas d'accord de la CDC finances, cette demande pourrait être soumise au Conseil d'Etat et voir dans quelle mesure un projet de loi peut être présenté au Grand Conseil. En cas de désaccord de la CDC, et faute d'appui, d'autres pistes telles que l'initiative populaire ou parlementaire pourraient être actionnées.

La demande du Locle a été basée sur le versement de 15% dans le fonds de répartition de l'impôt des personnes physiques (contre 30% pour les personnes morales). 14 communes sur 37 devraient être contributrices et elles sont toutes situées dans les districts de Neuchâtel et de Boudry. Les enjeux pour Le Locle se monteraient à environ Fr. 650'000 de recettes fiscales supplémentaires.

Le Conseil communal vous propose de maintenir ce postulat étant donné que ce processus est en cours.

### **Conclusion**

En conclusion, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir accepter les différentes propositions contenues dans le présent rapport en votant l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le président,	Le chancelier,
D. de la Reussille	P. Martinelli

Annexe : ment.

## ARRETE

concernant le classement et le maintien de motions et postulats

---

Le Conseil général de la Commune du Locle  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964  
Vu le rapport du Conseil communal, du 29 octobre 2014

Arrête :

Article premier.- Les motions et postulats suivants sont classés :

### 1. Motions

- 1.1. Du 30.05.2001, de M. Jean-Pierre Pellaton (DP) : Accès aux bâtiments publics pour les handicapés
- 1.2. Du 30.05.2002, de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : Rue Gérardmer – piste de vitesse ?
- 1.3. Du 27.06.2002, de M. André Frutschi et consorts (E&L) : Aménagement du secteur Gare Hôpital
- 1.4. Du 26.06.2003, de M. Frédy Faivre et consorts (PS) : Demande d'étude pour l'aménagement de la plaine du Col-des-Roches en une zone d'accueil et de détente
- 1.5. Du 25.11.2004, de M. Michel Zurbuchen et consorts (LIB-PPN/RAD) : Trafic routier, quartier des Monts
- 1.6. Du 26.05.2005, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Sécurité aux abords des collèges
- 1.7. Du 26.05.2005, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Développement de l'énergie solaire
- 1.8. Du 24.08.2005, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Pique-niqueurs
- 1.9. Du 28.11.2007, de M. Cédric Dupraz et consorts (interpartis POP, Les Verts, PS, LIB-PPN/RAD) : Désengorgement des routes non destinées au transit
- 1.10. Du 31.01.2008, de M. Claude Dubois et consorts (LIB.-PPN/RAD) : Veux-tu traverser Le Locle avec moi et respirer le parfum des sapins ?
- 1.11. Du 16.04.2008, de Mme Aline Perez-Graber et consorts (VERTS) : Pour la prise en charge par la Commune des frais de garde des jeunes enfants pendant les activités liées à un engagement au sein du Conseil général ou d'une commission
- 1.12. Du 30.11.2009, de Mmes Monique Gagnebin de Pietro & Corine Bolay Mercier et consorts (PS La Chaux-de-Fonds & Le Locle) : Pourquoi ne pas donner la possibilité aux couples de se marier à l'état civil le samedi ?
- 1.13. Du 25.02.2010, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Plaques commémoratives de bâtiments marquants du point de vue historique
- 1.14. Du 08.09.2010 (séance commune La Chaux-de-Fonds – Le Locle), de M. Raphael Resmini et consorts (POP Le Locle et La Chaux-de-Fonds) : Téléobjectif Réussir dans les Montagnes neuchâteloises
- 1.15. Du 21.06.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Création d'un réseau d'accès à Internet sans fil public et gratuit dans la ville du Locle (WI-FI)

- 1.16. Du 24.08.2011, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Demande pour que des mesures d'économies soient prises avec l'éclairage public (les lumières de notre Ville)
- 1.17. Du 14.11.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Projet K-Bus Transports publics écologiques et à épargne énergétique
- 1.18. Du 31.01.2013, de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Vers une utilisation intelligente de nos toits ?
- 1.19. Du 31.01.2013, de M. Michel Zurbuchen et consorts (PLR) : Valoriser l'accueil touristique de notre Musée d'horlogerie !
- 1.20. Du 29.05.2013, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Aménagement du passage pour les piétons du sous-voie vers le quartier du Chalet
- 1.21. Du 04.09 2013, de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : Sécuriser pour les cyclistes la sortie est de notre ville

## 2. Postulats

- 2.1. Du 04.02.1994, de M. Francis Maillard (DP), déposé le 17.12.1993 dans le cadre de la discussion du budget 1994 : Gestion et rôle social des logements communaux (postulat amendé)
- 2.2. Du 24.06.1994, de M. Jean-Pierre Tritten (PS) déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une demande de crédit pour l'assainissement des installations de chauffage de l'immeuble Jambe-Ducommun 5-13 : Pour une aide sociale en faveur des locataires des immeubles communaux
- 2.3. Du 19.12.1995, du groupe POP, déposé dans le cadre de la discussion du budget 1996 : Création d'un Service économique
- 2.4. Du 17.12.1999, déposé dans le cadre de la discussion du budget 2000, de la commission financière par M. Alain Rutti et consorts (RAD) : Retraites des anciens conseillers communaux
- 2.5. Du 24.03.2004, déposé dans le cadre de la discussion du rapport sur la couverture de la patinoire, du groupe libéral-ppn, par Mme Christina Darcey : Amélioration de la fréquence des bus entre le Communal et le Centre-ville du Locle pendant les week-ends
- 2.6. Du 29 avril 2004, déposé dans le cadre de la discussion des comptes 2003, de Mme Corine Bolay Mercier (PS) : Abonnements familiaux en ville du Locle
- 2.7. Du 23.03.2005, déposé dans le cadre de la discussion du rapport relatif à la fusion des services des forêts des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de Mme Myriam Favre (PS) : Pour une politique de promotion du bois et de mise en valeur de nos forêts
- 2.8. Du 24.01.2007, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant la dénonciation de la charte de jumelage avec Kaolack au Sénégal, de M. Valéry Franchon et consorts (PS) : Continuation des engagements pour les pays en voie de développement
- 2.9. Du 27.04.2007, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant les comptes et de la gestion 2006, du groupe Les Verts : Pour une politique plus active en matière d'énergies renouvelables
- 2.10. Du 25.10.2007, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant des modifications partielles sur le plan d'aménagement dans le secteur de la Combe-Robert et dans le secteur des Saignoles, du groupe libéral-ppn/radical,

- par M. Claude Dubois et consorts : Mise à disposition de terrain communal pour l'industrie et l'habitation
- 2.11. Du 25.10.2007, déposé dans le cadre de la discussion du rapport d'information relatif à la mise en zone 30 km/h du secteur Les Malpieres – Les Monts – Les Grands-Monts, du groupe des Verts, par M. André Frutschi et consorts : Pour l'acquisition de plusieurs stations de radars fixes par la ville du Locle
  - 2.12. Du 05.06.2008, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant la réfection de la rue du Jardin, du groupe libéral-ppn/radical, par Mme Françoise Rutti et consorts : Recensement des trottoirs et des routes dangereux
  - 2.13. Du 02.07.2008, déposé dans le cadre de la discussion du rapport sur le réaménagement de l'esplanade de l'Hôtel de Ville à la rue Albert-Piguet, du groupe socialiste : Nouvel aménagement du périmètre situé autour de l'Hôtel de Ville
  - 2.14. Du 27.05.2009, déposé dans le cadre de la discussion du crédit pour le remplacement des trois panneaux de bienvenue aux entrées de ville et la mise en place de nouveaux supports en ville réservés aux musées, du groupe libéral-ppn/radical : Compensation de l'énergie traditionnelle par de l'énergie solaire photovoltaïque
  - 2.15. Du 15.11.2010, en marge du rapport concernant la désignation d'une place publique dite Bournot-Andrié du nom de James Guillaume, postulat du groupe socialiste par M. Florian Jaccard : Donner le nom de Nicolas Hayek à une rue ou place du Locle
  - 2.16. Du 15.11.2011, en relation avec le rapport concernant la réalisation d'une liaison verticale par ascenseur gare / centre-ville, postulat du groupe POP par M. Pierre-Yves Eschler : Pour la réalisation d'œuvres qui s'intégreront dans l'ascenseur

Art. 2.- Le Conseil communal dispose d'un délai supplémentaire de deux ans pour apporter réponse aux motions et postulats suivants :

### 3. Motions

- 3.1. Du 29.09.2004, de M. Cédric Dupraz et consorts (POP + PS et Les Verts) : Label dit de « Qualité sociale » pour les entreprises
- 3.2. Du 08.03.2006, déposée le 15 septembre 2005 par les représentants des Verts, du PS et du POP des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds : Création d'un réseau efficace de transports publics entre Morteau et La Chaux-de-Fonds
- 3.3. Du 20.10.2010, déposée lors de la séance commune des législatif de La Chaux-de-Fonds et du Locle du 8 septembre 2010 par les groupes des Verts : Diminution de la consommation de l'électricité
- 3.4. Du 20.10.2010, de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (VERTS) : Promouvoir les déplacements à pied
- 3.5. Du 08.02.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Installation d'une caméra et d'une connexion au réseau Internet pour la transmission en direct des séances du Conseil général
- 3.6. Du 15.09.2011, de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : Y'en a marre de la saleté dans les rues du Locle !

- 3.7. Du 08.02.2012, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Mesures d'encouragement à la participation citoyenne
- 3.8. Du 15.11.2012, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Réaménagement carrefour Horloge fleurie
- 3.9. Du 29.05.2013, de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Pour un développement durable et intelligent des futurs quartiers
- 3.10. Du 04.09.2013, de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : Pour rendre la place du Marché et les rues qui la prolongent d'ouest en est, plus attractives et moins dangereuses
- 3.11. Du 27.11.2013, de Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : Places de parc réservées aux personnes à mobilité réduite

#### 4. Postulats

- 4.1. Du 29 avril 2004, déposé dans le cadre de la discussion des comptes 2003, de Mme Aline Perez-Graber (Verts) : Révision de l'arrêté concernant la taxe sur les spectacles
- 4.2. Du 28.06.2007 (séance commune des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds), lié au rapport des Conseils communaux relatif à la fusion de SIM Services Industriels des Montagnes Neuchâteloises SA et des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel ainsi qu'à la reprise de Gaz (neuchâtelois) SA GANSA, déposé par M. André Frutschi et consorts pour les groupes des Verts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, appuyé par le groupe POP du Locle : Pour un Service de l'énergie intercommunal ou des Montagnes neuchâteloises
- 4.3. Du 26.09.2007, déposé dans le cadre de la discussion de deux rapports concernant des cessions de terrain à la rue des Dentellières pour permettre la construction de maisons familiales, du groupe des Verts, par Mme Aline Perez-Graber : Pour des constructions plus respectueuses de l'environnement
- 4.4. Du 05.06.2008, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant la création de 18 places de parc à l'avenue du Collège, du groupe socialiste, par M. Gérard Santschi : Stationnement en ville du Locle
- 4.5. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, des groupes socialistes des 3 villes : Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec"
- 4.6. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, ainsi que des groupes des Verts et du POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle : Mesures concernant la formation
- 4.7. Du 08.09.2010 (séance commune La Chaux-de-Fonds – Le Locle), dans le cadre de la discussion du rapport des Conseils communaux relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds – Le Locle, postulat du POP (modifié) : Etude de solutions pour intégrer les partis dans la commission d'experts
- 4.8. Du 08.09.2010 (séance commune La Chaux-de-Fonds – Le Locle), dans le cadre de la discussion du rapport des Conseils communaux relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du

- patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds – Le Locle, postulat du PS :  
Création d'une lettre d'information à parution régulière concernant le  
développement de notre inscription à l'UNESCO
- 4.9. Du 08.05.2012, déposé dans le cadre de la discussion du rapport de la  
commission financière concernant la révision du statut pour les conseillers  
communaux, postulat du groupe socialiste par M. David Taillard : Présidence  
tournante pour le Conseil communal
- 4.10. Du 03.10.2013, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant  
une vente de terrain à la rue de France, postulat du groupe POP par M. Jean-  
Marie Rotzer : Pour une arborisation du côté nord de la rue de France
- 4.11. Du 27.11.2013, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant  
un crédit complémentaire pour l'assainissement du Musée des beaux-arts,  
postulat du groupe POP par M. Pier Carlo Prandi : Demande qu'une salle du  
Musée des beaux-arts soit destinée à l'exposition d'œuvres d'artistes de la  
place
- 4.12. Du 10.12.2013, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2014, postulat  
du groupe PLR par M. Claude Dubois : Pour une redistribution des impôts des  
personnes physiques sur la base de la redistribution des personnes morales

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,  
R. Vermot

La secrétaire,  
P. Batlogg Gaffiot

## Annexe

### **concernant la motion 1.16. Du 24.08.2011, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Demande pour que des mesures d'économies soient prises avec l'éclairage public (les lumières de notre Ville)**

Viteos est mandaté par la Ville du Locle pour gérer l'éclairage public de la ville du Locle. Par ces lignes, force est de constater que ce mandat est effectué de façon professionnelle, correcte et évolutive.

#### **CARTOGRAPHIE AÉRIENNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

En 2012, Viteos SA a réalisé avec une entreprise spécialisée la cartographie aérienne de l'éclairage public de la ville du Locle. Ceci a permis à Viteos de délimiter les niveaux d'éclairage des différentes rues de la Ville et de définir le niveau de la pollution lumineuse directe ou indirecte. Les résultats sont excellents, l'éclairage de la ville du Locle rentre dans les critères suivants:

Homogénéité de l'éclairage - *Bon*

Zone sur-éclairée - *Aucune zone sur-éclairée, l'éclairage est uniforme.*






Pollution lumineuse - *Très acceptable, les rénovations programmées vont encore améliorer la situation.*

Qualité d'éclairage - *Très bonne, on constate bien la différence entre les axes routiers et les zones résidentielles.*

#### **TEMPS D'ENCLÈCHEMENT, EXTINCTION ET RÉDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE ENTRE 1H00 ET 5H00 DU MATIN (WETZIKON)**

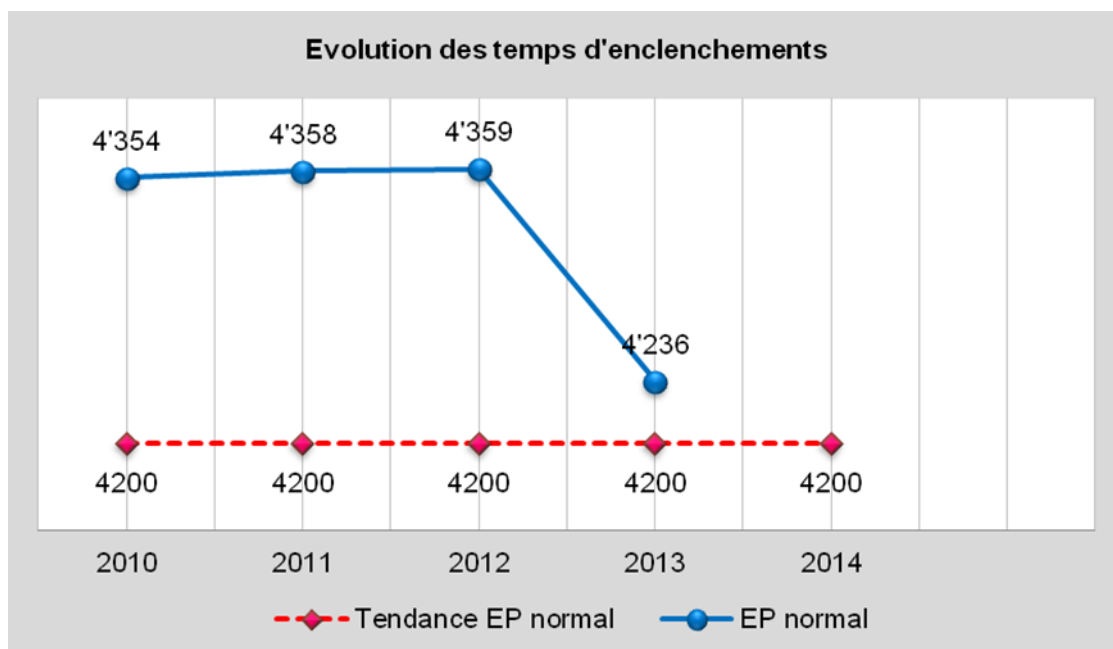
L'extinction complète de certaines zones ou de la Ville est un problème éminemment politique. Si la ville du Locle désire éteindre des quartiers ou plus, elle doit le faire savoir par écrit en stipulant les zones à éteindre et son horaire d'extinction, ceci dans le respect des règles de sécurité, du respect des normes et du bien être de ces concitoyens. Viteos pourrait étudier la faisabilité technique de ces demandes et l'impact financier tant du point de vue économie que du point de vue de l'investissement.

Le type de câblage effectué à la pose des luminaires est d'une importance primordiale pour pouvoir réaliser ces types de commande. Si l'infrastructure souterraine a été réalisée de façon adéquate, il est possible d'utiliser plusieurs commandes différentes, **par exemple :**

-  **Éclairage public** (tombée de la nuit au levé du jour).
-  **Saisonnier** (mai à septembre, tombée de la nuit jusqu'à 24h00).
-  **Monument** (tombée de la nuit jusqu'à 24h00).
-  **Réduction puissance** (24h00 à 6h00 du matin).
-  Etc.

Ceci permet l'abaissement de l'éclairage afin d'économiser de l'énergie sur un certain type d'éclairage. Au moment de chaque rénovation de rue, ces options sont étudiées, et si la possibilité de les mettre en place existe, Viteos le réalise.

Un effort a déjà été fait sur la gestion du temps général d'éclairage public de la Ville, les sondes ont réglées encore plus finement pour gagner en 2013 100 heures d'éclairage par année, ceci sans provoquer de danger pour les automobilistes à la tombée du jour.



## BILAN DE L'ÉCLAIRAGE LED DE LA RUE DE BELLEVUE (EXEMPLE)

### Situation passée

Nb	Type de luminaire	Genre de source	Puissance [W]	Pertes dans le ballast (moyenne)	Fonctionnement [h]	Consommation [kWh]
5	Quadralux K	Mercure	250	30%	4350	7'069
1	Modula	Sodium	100	30%	4350	566
Consommation totale						7'635

### Situation actuelle (gain de consommation 57%)

Hauteur des points lumineux réduite de 4m (ancien 9m, nouveau 5m)						
Distance entre les luminaires : 27m						
Gain de consommation [%] 56						
Nb	Type de luminaire	Genre de source	Puissance [W]	Pertes dans le ballast (moyenne)	Fonctionnement [h]	Consommation [kWh]
11	Piano	LED	69	0%	4350	3'302
Consommation totale						3'302

## PASSAGE COMPLET À L'ÉCLAIRAGE LED

Il est utopique de croire qu'une seule solution est applicable à l'ensemble d'une Ville. Chaque situation doit être étudiée et les solutions les plus efficaces mises en place selon les buts à atteindre. En effet, une route à grand trafic ne s'éclaire pas de la même manière qu'une zone piétonne ou un quartier de vieille ville.

Actuellement, la technologie LED pour l'éclairage urbain est en plein développement. Les produits présents sur le marché sont de plus en plus performants du point de



vue de l'efficacité lumineuse. Cette technologie remplacera petit à petit les éclairages conventionnels.

#### **PROGRAMME D'OPTIMISATION MIS EN PLACE PAR VITEOS SA**

- Échange des lampes à vapeur de mercure par des lampes à vapeur de sodium (lumière légèrement jaune) ou à iodure métallique (lumière blanche) ayant une grande efficacité lumineuse et une durée de vie pouvant atteindre cinq ans (un contrôle mécanique et électrique est également obligatoire tous les cinq ans).
- Réduction de la puissance électrique des lampes installées grâce à leur efficacité.
- Réduction de l'éclairage de 30 à 50% de 22h00 ou 24h00 à 6h00.
- Utilisation de ballasts électroniques (système d'allumage des lampes) permettant une économie de 30 à 40%.
- Utilisation de luminaires fermés avec réflecteur de haute qualité permettant l'utilisation de lampes de plus faible puissance et respectant les normes antipollution lumineuses.
- Utilisation de matériaux recyclables à plus de 90% (luminaire, lampe, mât), toutes les lampes échangées étant recyclées par les fabricants.
- Extinction dès 22h00 ou 24h00 des éclairages d'embellissement.
- Optimisation des périodes d'éclairage.
- Utilisation de la technologie des LED si des solutions acceptables existent.

#### **SUPPRESSION DE LA FABRICATIONS DES LAMPES À VAPEUR DE MERCURE**

Un des objectifs inéluctables est l'arrêt de la fabrication et la commercialisation des sources lumineuses à vapeur de mercure en 2015.

Viteos a lancé, il y a deux ans, une campagne de remplacement ou rénovation des luminaires qui contiennent ce type de lampe secteur par secteur, selon les principes suivants :

- Si aucun travail de rénovation des divers réseaux (eau, gaz, électricité) n'est prévu dans les trois ans, seulement le luminaire est traité lors de cette campagne. Si des travaux sont prévus, la rue est repensée; les entraxes, les hauteurs et le type de luminaire réétudié, selon le type de rue, la vitesse ou l'utilisation actuelle et future de l'endroit à éclairer.

La première question que se pose Viteos est de savoir si le luminaire a une utilité. En cas de doute, Viteos consulte le groupe cité de l'énergie éclairage public, avec leur accord et le cas échéant, Viteos le supprime.

##### **▪ *Si le luminaire à plus de 20 ans***

Échange du luminaire par un luminaire équipé de sources sodium haute pression (blanc jaune) dans les zones à trafic routier important, et par des sources lumineuses à iodures métalliques (blanches), dans les autres cas. Dans tous les cas, Viteos vérifie si une solution LED acceptable tant au niveau de l'efficacité, que du prix est possible.

Le gain en énergie atteint lors de ces changements, est au minimum de 35% pour les solutions dites conventionnelles et peut aller jusqu'à 70% avec des solutions LED avec réduction de l'intensité lumineuse de minuit à 6h00 du matin.

▪ **Si le luminaire à moins de 20 ans**

Si ce luminaire remplit les conditions de qualité d'optique, de pollution lumineuse (lumière dirigée), et que son état est correct, Viteos échange le ballast ferromagnétique par un ballast électronique (gain de consommation de 15 à 30%). Viteos échange la source lumineuse selon le même principe que ci-dessus et Viteos vérifie, si le câblage existant de la rue le permet, il est installé une réduction de l'intensité lumineuse de minuit à 6h00 du matin.

Le gain en énergie atteint lors de ces changements, au minimum de 30% pour les solutions dites conventionnelles et peuvent aller jusqu'à 50% avec réduction de l'intensité lumineuse de minuit à 6h00 du matin.

**Divers**

Lors de l'échange des luminaires, Viteos ne choisit que des luminaires qui respectent les recommandations en matière de pollution lumineuse et il n'est utilisé que des vasques plates. Cette solution acceptable n'est cependant pas parfaite. Suivant la surface à éclairer, la pollution lumineuse indirecte peut être importante.

**ÉVOLUTION DES TYPES DE SOURCES ENTRE 2009 ET 2013 SUR LA VILLE DU LOCLE**

En 2013, le parc de l'éclairage public comptait 147 luminaires LED.

